

10980313

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/10/2024
Retour Préfecture : 01/10/2024



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 27 juin 2024

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 27 juin 2024

1 - Délégations de vote.....	7
2 - Installation d'un conseiller métropolitain pour la commune d'Amiens.....	7
3 - Désignation du secrétaire de séance.....	8
4 - Communications du Président	8
5 - Procès-verbal de la séance du jeudi 23 mai 2024. Approbation.	9
6 - Décisions du Président. Compte rendu.	10
8 - Compte Administratif 2023. Election du Président de séance.....	10
7 - Compte de Gestion. Exercice 2023. Approbation.	14
9 - Compte Administratif. Exercice. Approbation.....	14
10 - Compte Administratif. Exercice 2023. Affectation des résultats.	14
11 - Décision Modificative n° 1. Exercice 2024.	14
12 - Autorisation de programme. Stratégie foncière. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	15
13 - Autorisation de programme. Programme 101. Equipement de voirie et de signalisation. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	16
14 - Autorisation de programme. Entretien et usage des espaces publics.	16
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	16
15 - Autorisation de programme. Gestion Patrimoniale.	16
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	16
16 - Autorisation de programme. Plan Vélo. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2024.	16
17 - Autorisation de programme. Budget Annexe Transport.	17
Gros entretien patrimoine et petit équipement.....	17
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	17
18 - Autorisation de programme. Budget Annexe Transport.	17
Renouvellement du matériel roulant.	17
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	17
19 - Autorisation de programme. Projet Alimentaire Territorial.....	17
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	17
20 - Autorisation de programme. Modernisation des systèmes d'information.....	17
Plan stratégique numérique.	17
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	17
21 - Autorisation de programme. Soutien à l'amélioration de l'habitat privé. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	18
22 - Autorisation de programme. Amélioration de l'accueil des gens du voyage..	18
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	18
23 - Autorisation de programme. Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine.	18
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024. Subventions d'investissement aux associations La Lune des Pirates et Les Jardins Paysagers des Hauts-de-France. Conventions.	18

24 - Autorisation de programme. Réfection de la piscine le Nautilus.	18
Affectation et autorisations administratives. Année 2024.....	18
25 - Autorisation de programme. Renouvellement du patrimoine arboré.....	21
Affectation des opérations d'investissement.	21
Année 2024.	21
26 - Autorisation de programme. Office de Tourisme. Mégacité Travaux.....	21
Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.	21
27 - Commission Consultative des Services Publics Locaux.....	21
Etat des travaux menés du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024.....	21
28 - Actions d'animation et de promotion. Subvention.	22
3^{ème} répartition. Année 2024.....	22
29 - Association Cap Vert Amiens. Subvention. Année 2024.....	22
30 - Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau. Subvention. Année 2024.	22
31 - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.....	23
Association Le Mail et APREMIS. Subventions. Année 2024. Conventions.	23
32 - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.....	23
Club motocycliste de la Police Nationale. Subvention 2024. Convention.....	23
33 - Pacte des Solidarités. Convention de financement avec l'Etat.....	23
Convention de déploiement avec le CCAS de la Ville d'Amiens.....	23
34 - Société Publique Locale de gestion des actifs et d'appui à la mobilité 26	26
Hauts-de-France. Modification des statuts. Contrat.	26
35 - SPL Vallée Idéale Développement. Modification du capital social. Souscription à l'augmentation de capital social. Autorisation donnée au représentant d'Amiens Métropole de participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire.	27
36 - ZAC Gare La Vallée. Avenant au protocole de développement Les Trois Mondes.	27
37 - Allonville. RD247. Mise en sens unique de la rue des Auges. Aménagement test.....	29
Fonds de concours. Convention.	29
38 - Aménagement d'une voie verte le long de la VC 201 entre Glizy et Longueau.	31
Transfert de maîtrise d'ouvrage à la commune de Glizy. Conventions.	31
39 - Dury. Projet commercial SCCV Orion. Aménagement des entrées et sorties. 31	31
Convention de participation pour réalisation d'équipements publics exceptionnels (PEPE)	31
40 - Maintenance des deux presses numériques Canon haut volume de l'imprimerie d'Amiens Métropole et fourniture de consommables.....	32
Protocole transactionnel avec la société Canon France.....	32
41 - Nouvelle tarification du service de transports urbains AMETIS.....	32
et service annexe TAAM.....	32
42 - Amiens et Pont de Metz. Plan vélo. Réalisation d'une voie verte et contre-allée cyclable. Convention de maîtrise d'ouvrage.....	33
43 - Saint Fuscien. RD7. Travaux de renouvellement de la couche de surface et de la signalisation horizontale sur les bandes cyclables. Co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental de la Somme. Convention.....	33
44 - Amiens. Indemnisation suite aux travaux de l'espace public.....	33

SAS ICI SERVICES. Protocole.....	33
45 - Financement des entreprises entre la Région Hauts-de-France et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole. Convention de partenariat..	34
Charte d'engagement au titre du SDREII. Approbation.	34
46 - Plateforme territoriale Proch'Emploi. Année 2024. Convention de financement.	34
47 - Soutien aux structures de l'entrepreneuriat du territoire.....	35
Subvention de fonctionnement. Année 2024.....	35
48 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. 3^{ème} répartition.....	35
Année 2024. Convention.	35
49 - Association Terres Zen. Subvention. Année 2024. Convention.	36
50 - Syndicat des maraîchers de la Somme. Subvention exceptionnelle pour intempéries. Année 2024. Convention.	36
51- Action Logement d'Intérêt Communautaire. Association ADIL de la Somme..	37
Agence Immobilière à Vocation Sociale Duo Immobilier (AIVS 80).....	37
Subventions. Année 2024. Conventions.	37
52 - Amiens. Le Safran. Budget participatif. Association Moustik Movie.	37
Mise à disposition d'un lieu de stockage. Convention.	37
53 - Amiens. Le Safran. Projet artistique et culturel 2025-2028. Approbation.	38
Attribution de l'appellation Scène Conventiionnée d'Intérêt National.....	38
mention Art et Création.	38
54 - Amiens. Maison du Théâtre. Actualisation des tarifs pour les entrées aux spectacles. Conditions d'accès d'entrée libre et gratuite pour les actions spécifiques.	38
Tarifs de la buvette. Saison 2024-2025.....	38
55 - Longueau Glisy. Trait d'union. Actualisation des tarifs. Saison 2024-2025. ...	39
56 - Bibliothèque Relais de Saint-Fuscien. Actions de soutien au développement culturel. Convention.	39
57 - Bibliothèque d'Amiens Métropole. Mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture.	39
Convention-cadre triennale.....	39
58 - Parc zoologique. Tarifs de la billetterie et de la boutique. Années 2025-2026.	40
59 - Schéma Métropolitain des harmonies, fanfares et grands ensembles instrumentaux (hors chorales). Subventions. Année 2024.	42
60 - Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Années 2021 et 2022.....	43
61 - Bois Magneus. Autorisation d'implantation d'un panneau du parcours sur la biodiversité. Association Symbiose Somme. Années 2024-2034.....	44
62 - Espaces Naturels Sensibles. Préservation et valorisation des espaces naturels du territoire d'Amiens Métropole. Programme global d'actions par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France. Subvention. Année 2024. Convention.	45
63 - Espaces Naturels Sensibles. Restauration, gestion et valorisation d'espaces naturels d'intérêt communautaire par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France. Programme 2024. Subvention. Convention.	45
64 - Rivery. Hortillonages. SAFER Hauts-de-France.....	46
Parcelle cadastrée section AH n° 4. Acquisition.....	46

65 - Rivery. Hortillonnages. SAFER Hauts-de-France.....	46
Parcelle cadastrée section D n° 36. Acquisition.....	46
66 - Office de tourisme et des Congrès. Taxe de séjour. Actualisation des tarifs. 46	46
67 - Participation d'Amiens Métropole au projet SLOWDOWN dans le cadre du programme Interreg Europe. Stratégie de développement du tourisme durable...46	46
69 - Soutien d'Amiens Métropole à la reprise du site Metex par le groupe Avril.... 47	47
via la garantie foncière.	47
70 - Vœux. Questions orales.....	51

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, BIENAIMÉ, LORIC, Mme BOUCHEZ, MM. RIFFLART, DOREZ, Mmes MAKDASSI, HAMADI, CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, MM. RIFFIOD, GUÉRIN, THÉVENIAUD, PRADAT, BARA, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. TONNELIER, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mmes RAMBOUR, CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, M. JEUNIAUX.

Pouvoirs de vote : Mme PINON (pouvoir à M. GEST), MM. ABET (pouvoir à Mme ROSE-TÊTU), DE JENLIS (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme LAVALLARD (pouvoir à Mme CLECH), MM. MOLLIENS (pouvoir à M. FIN), PIOT (pouvoir à M. RENAUX), SANGLARD (pouvoir à Mme BOCHÉ), Mme VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ), MM. VIGNOLLE (pouvoir à M. PENAUD), VITRY (pouvoir à M. TAUFOR), VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mmes RODINGER (pouvoir à Mme BOUCHEZ), DUBREUCQ (pouvoir à Mme FERRARO), ROY (pouvoir à M. SAVREUX), VAGNIEZ (pouvoir à Mme LE CLERCQ), VANDEPITTE (pouvoir à M. LAVIALLE), MM. JOVELET (pouvoir à M. CAPRON), DUMEIGE (pouvoir à M. DUFOUR), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à M. LORIC), MM. LELEU (pouvoir à M. DESSEAUX), CHAMPION (pouvoir à Mme RAMBOUR), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA).

Excusés : Mme VILLIERS, Mme DELAHOUSSE.

Absents : Mme MARCHAND, MM. BAÏS, LEPOËTRE.

La séance a été **ouverte** à 18 H 05.

Mouvements : M. STENGEL (pouvoir de M. RIFFIOD) est arrivé à 18H12 (point n°5), Mmes ROSE-TÊTU (pouvoir de M. ABET) et DERIVERY sont arrivées à 18H15 (point n°5), M. EVRARD est arrivé à 18H16 (point n°5), Mme DOURNEL-GARAT est arrivée à 18H20 (point n°9), M. LORIC (pouvoir de Mme BEN-MOKHTAR) est arrivé à 18H23 (point n°9), Mme NOUAOUR est arrivée à 18H32 (point n°9), M. DOMISE est arrivé à 18H32 (point n°9), M. DÈCLE (pouvoir à M. FOUCAULT) est arrivé à 18H51 (point n°11), M. RIFFIOD (pouvoir à M. STENGEL) est arrivé à 18H52 (point n°11), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18H58 (point n°24), Mme BOHAIN est arrivée à 19H00 (point n°24), M. DESCHAMPS (pouvoir à Mme BELLINA) est arrivé à 19H01 (point n°24), M. JARDÉ (pouvoir de Mme VERRIER) est arrivé à 19H21 (point n°33).

M. GEST a quitté la séance lors du vote du compte administratif (point n°9) de 18H47 à 18H48 et la séance a été présidée par M. DESSEAUX.

La séance a été **levée** à 21 H 02.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Anne PINON	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Daniel ABET	donne pouvoir à	Mme Valérie ROSE-TÉTU
M. Hubert de JENLIS	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
M. Alain MOLLIENS	donne pouvoir à	M. Henri-Paul FIN
M. Jean-Louis PIOT	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
M. Jonathan SANGLARD	donne pouvoir à	Mme Audrey BOCHÉ
Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
M. Marc VIGNOLLE	donne pouvoir à	M. Guy PENAUD
M. Claude VITRY	donne pouvoir à	M. Hubert TAUFOUR
M. Fabien VOULMINOT	donne pouvoir à	M. Julien PRADAT
Mme Evelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Ismaël BARA
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Hélène BOUCHEZ
Mme Marie-Claire DUBREUCQ	donne pouvoir à	Mme Flore FERRARO
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Nathalie VAGNIEZ	donne pouvoir à	Mme Nathalie LECLERCQ
Mme Maryse VANDEPITTE	donne pouvoir à	M. Arnaud LAVIALLE
M. Jean-Marc JOVELET	donne pouvoir à	M. Eric CAPRON
M. Benoît DUMEIGE	donne pouvoir à	M. Georges DUFOUR
M. Daniel LELEU	donne pouvoir à	M. Patrick DESSEAUX
M. Jean-Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	M. Jean-Christophe LORIC
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Clément STENGEL
M. Renaud DESCHAMPS	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Julia BELLINA
M. Paul-Eric DÈCLE	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT

DONT ACTE

2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN POUR LA COMMUNE D'AMIENS.

M. GEST : Suite au changement intervenu au sein du Conseil municipal d'Amiens, il convient d'installer dans ses fonctions la nouvelle conseillère communautaire en remplacement de Madame Valérie DEVAUX. Je déclare donc Madame Raïfah MAKDASSI installée dans ses fonctions de conseillère communautaire et je lui souhaite la bienvenue.

DONT ACTE

3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : Monsieur Thomas LHERMITTE étant présent, je vous propose de le désigner secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT .

M. GEST : Dans le cadre d'une procédure d'urgence, je vous propose d'ajouter à l'ordre du jour de notre séance un dossier en point 69. Il s'agit de la délibération intitulée : Soutien d'Amiens Métropole à la reprise du site Metex par le groupe Avril, via la garantie foncière.

Je mets aux voix cette inscription supplémentaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nous verrons le moment venu avec Marc FOUCAULT pour présenter ce rapport extrêmement important qui doit s'inscrire dans la proposition du groupe Avril qui sera déposée devant le tribunal de commerce en tout début de semaine prochaine.

Je vais passer dans un instant la parole à Guy PENAUD qui va nous commenter un diaporama sur l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire métropolitain, action conduite avec la Ville d'Amiens.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue ici même le jeudi 26 septembre 2024 à 18 heures.

DONT ACTE

M. PENAUD : Il est intéressant de faire un point sur le soutien à l'amélioration de l'habitat privé, opération au long cours qui va se dérouler sur l'ensemble de notre mandat et probablement bien au-delà. Amiens Métropole a fait du soutien au projet de rénovation des logements mis en œuvre par les propriétaires privés une des grandes priorités du mandat eu égard à la transition écologique, aux économies d'énergie et à la décarbonation. Ce programme se décline sous diverses formes qui s'enchaînent, à savoir :

Tout d'abord un conseil gratuit d'informations pour tous dispensé par la plateforme LAURE, laquelle est agréée France Rénov'. Il s'agit de sensibiliser à la rénovation globale et d'expliquer les parcours. Forts de ce conseil, les habitants peuvent s'orienter vers un accompagnement offert par Amiens Métropole, jusqu'aux revenus intermédiaires. Cet accompagnement est doté de 2,2 M€, lesquels vont servir à fournir un accompagnement, dont diagnostiquer le logement, conseiller sur le projet et accompagner sa réalisation depuis l'examen des devis et, au-delà, les dossiers de demande de subvention. Cet accompagnement est réalisé par un groupement d'entreprises missionné par le Conseil d'Amiens Métropole, à savoir le Groupement SOLIHA et APRÉMIS, qui sont deux bureaux d'études, SOLIHA se chargeant de la partie technique de la rénovation et APRÉMIS réalisant un accompagnement social pour les personnes les plus en difficulté.

Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, sachant que les 38 autres communes n'ont pas créé d'aide financière, ont consacré chacune 2 M€ aux aides financières jusqu'aux revenus intermédiaires, aides qui vont permettre aux personnes qui se sont engagées dans cette

rénovation technique de leur logement de bénéficiaire d'aides venant en complément du quatrième volet que sont des subventions de l'ANAH pour lesquelles Amiens Métropole a obtenu la délégation. Aux subventions de l'ANAH s'ajoutent les dispositifs de Ma Prime Rénov', laquelle est toujours gérée par la DDTM, alors que l'ANAH est gérée par notre délégation. Le montant pour Amiens Métropole est conséquent puisqu'il s'élève au cours du mandat à 30 M€.

La plateforme LAURE a été contactée par 3 220 personnes, ce qui représente 10 appels par jour, et trois rendez-vous physiques par jour. Actuellement, 488 accompagnements sont en cours pour des propriétaires privés, et 9 copropriétés. Pour un propriétaire privé, le délai est de 11 mois et demi entre le moment où il contacte le conseil et le versement des subventions, soit quasiment une année durant laquelle le logement est audité, les travaux s'enchaînent et les subventions sont versées. Pour cet accompagnement, nous sommes à 43 visites par mois par les techniciens de SOLIHA et d'APRÉMIS.

139 projets de rénovation ont été soutenus par Amiens Métropole et la Ville d'Amiens pour 177.000 € d'aides, soit 8% du reste à charge une fois les subventions perçues. Concernant les aides financières de l'ANAH, 1,4 M€ ont déjà été distribués, sachant qu'il y a eu un fort ralentissement à un moment donné car l'ANAH avait annoncé de nouvelles dispositions qui sont entrées en vigueur en 2024 et sont nettement plus avantageuses pour les propriétaires privés. Pour les propriétaires à revenus très modestes, les subventions peuvent aller jusqu'à 95%, le reste à charge étant donc de 5%. La TVA sur les rénovations des logements est à 5,5% à partir du moment où un saut de deux classes est effectué au niveau des logements, sachant que les logements en F et G ne pourront bientôt plus être loués, donc retirés du marché de la location, ce qui viendra accroître le nombre de logements vacants.

Les rénovations thermiques permettent un gain moyen de 44% et depuis la mise en place de ce dispositif, 25 logements ont pu être sortis des passoires thermiques. Nous nous attachons à faire en sorte que les copropriétés rejoignent le bastion des logements à rénover, mais le délai est plus long car il faut trois assemblées générales consécutives pour parvenir à mettre en place un dispositif d'accompagnement des copropriétaires. Par exemple, lorsque la copropriété Berlioz, va rejoindre le dispositif, ce sont d'un coup 400 logements qui vont être concernés. Actuellement, 9 copropriétés sont en train de mettre en place ces aides, ce qui va massifier les résultats, sachant que beaucoup de personnes s'intéressent aux nouveaux dispositifs de l'ANAH, étant entendu que cela ne prend pas en compte Ma Prime Rénov', gérée directement par la DDTM, qui échappe à la Métropole et ne rentre donc pas dans les statistiques.

Je me tiens, bien entendu, à la disposition de l'ensemble des collègues maires des communes s'ils souhaitent que nous nous rendions dans leur commune pour les aider à mettre en place ce type d'aide.

M. GEST : Merci, Monsieur le Vice-président, je souhaitais effectivement faire un point sur cette politique assez efficace qui permet la réhabilitation d'un certain nombre de logements. D'autant qu'il en est question dans le cadre d'une autorisation de programme.

DONT ACTE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 23 MAI 2024. APPROBATION.

M. GEST : Ce procès-verbal vous a été transmis. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 16 mai et le 14 juin 2024. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ?

DONT ACTE

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose d'élire un président de séance pour le vote du Compte Administratif pour lequel je ne peux siéger. Je vous propose de confier la présidence quelques instants à Monsieur DESSEAUX.

Monsieur DESSEAUX présidera donc la séance de vote une fois que Benoît MERCUZOT aura présenté le Compte Administratif et qu'un débat aura éventuellement eu lieu sur le sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, comme chaque année à la même époque, avant le 30 juin, nous nous retrouvons pour présenter et voter le Compte Administratif, c'est-à-dire la réalité des comptes tels qu'ils ont été exécutés. Nous évoquerons évidemment le Budget Principal, mais pour la Métropole il y a de nombreux budgets annexes que nous évoquerons également, notamment celui des déchets ménagers.

Je vous propose de commencer par les grands équilibres financiers. La ligne bleue qui représente les recettes est sur une pente beaucoup plus importante que celle que connaît la ligne rouge qui représente nos dépenses, ce qui veut dire que nos recettes ont augmenté plus vite que nos dépenses, ce qui nous amène à un excédent de gestion courante plus important que celui de l'année précédente puisque pour l'année 2023, cet excédent de gestion courante s'élève à un peu plus de 40 M€, contre 32,2 M€ l'année précédente.

Nos recettes sont composées pour 46% des impôts locaux, des taxes que nous percevons auprès des contribuables locaux, et de la fiscalité que nous verse l'Etat en contrepartie des modifications législatives qu'il a apportées en la matière. Par ailleurs, une autre part importante de nos recettes est constituée du personnel facturé. Il va de soi que si l'on nous rembourse du personnel, c'est que par ailleurs nous retrouvons la même somme en dépenses, sans quoi les collectivités, et notamment la Ville d'Amiens, n'auraient aucune raison de nous rembourser ce personnel. Voilà pour quelques éléments mais nous allons reprendre tout cela beaucoup plus en détail.

Ce qui a évolué de façon particulièrement sensible, c'est la partie des impôts, taxes, et fiscalité. Pour le reste, les montants sont relativement comparables. Entre 2022 et 2023, la fiscalité a augmenté de 8,6%. Soyons clairs, nous n'avons pas décidé de l'augmentation des taux, et la revalorisation des bases de la taxe professionnelle n'a pas été de 8,6%, mais si cela augmente malgré tout de 8,6%, c'est dû à la fois au fait que l'Etat a procédé à une remise en forme de ses bases concernant la fiscalité des immeubles, comme chacun d'entre nous a pu le constater au moment de faire sa déclaration d'impôt puisqu'il fallait en même temps déclarer la situation des biens immobiliers qu'il occupe. Par ailleurs, nous bénéficions du versement d'une part de TVA, et il se trouve que ce mécanisme nous a encore été favorable en 2023, ce qui ne sera peut-être pas le cas en 2024.

Le deuxième montant, ce sont les dotations de l'Etat. La dotation de base ne représente plus grand-chose, seulement 3 M€, alors que la dotation de compensation représente 16 M€. Globalement, tout cela ne bouge pas et a peu bougé depuis 2017. Pour éviter toute mauvaise interprétation, il faut souligner que les produits des services et ventes diverses connaissent une augmentation de près de 2 M€. Une lecture trop rapide pourrait laisser penser que nous avons augmenté les tarifs que nous pratiquons pour obtenir cette augmentation de nos recettes. Ce n'est pas du tout le cas. En réalité, l'essentiel de cette augmentation, pour 75%, soit 1,5 M€, provient du fait qu'un certain nombre de loyers perçus au titre des locataires que nous avons dans les immeubles de la SCI Tertiaire, sur la ZAC Gare La Vallée, n'avaient pu être prélevés en 2022 faute d'être à jour du bail qui nous liait avec nos locataires. Ce bail ayant été remis à jour, nous avons perçu auprès de nos locataires non seulement les loyers de 2023, mais une bonne partie des loyers de 2022, ce qui explique cette augmentation particulièrement sensible des produits des services et ventes diverses. Pour le reste, il n'y a pas véritablement de modification sensible, surtout qu'en 2023 l'inflation a encore été relativement importante. Voilà pour la partie concernant les recettes de notre Budget Principal en fonctionnement.

S'agissant des dépenses courantes, si certains analystes un peu trop pressés regardaient cela, ils diraient que c'est un scandale de voir le poids que représentent les dépenses de personnel pour la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole. Je vous rappelle que nous percevons des recettes venant diminuer la part réelle des dépenses de personnel de la Métropole. Il n'empêche que facialement, ces dépenses de personnel représentent 67% de nos dépenses, que les charges d'exploitation représentent 19%, soit 42 M€. Je vous invite à garder en tête le montant que nous consacrons aux différentes subventions que nous versons aux associations ou différents partenaires avec lesquels nous travaillons pour un montant de plus de 14,5 M€. Et je vous invite à regarder la très petite part, 1%, de cette dotation de solidarité communautaire pour 2,1 M€, qui résulte des dernières dispositions de notre pacte financier et fiscal. C'est une dépense pour la Métropole, mais c'est une recette pour les communes.

L'augmentation des dépenses est beaucoup moins marquée que ne l'est l'augmentation des recettes. C'est essentiellement la part des dépenses de personnel qui a connu une augmentation, et je vous rappelle que cela résulte assez classiquement notamment des différentes dispositions prises au niveau national pour la revalorisation du point d'indice, tout cela étant lié à la période d'inflation dont nous sortons à peine. Concernant l'évolution des dépenses de personnel, figure en bleu clair la véritable part que supporte la Métropole dans son budget, soit 51,7 M€, ce qui, au regard des compétences exercées par notre collectivité, est relativement peu important. Il me paraît important de le souligner pour éviter les analyses faites par des gens plus ou moins bien intentionnés, mais en tout cas toujours très mal informés, et qui ne procèdent à aucune analyse avant de parler. Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 4,9%, ce qui n'a rien d'étonnant puisque nous étions dans une période où l'inflation était encore élevée. Nos dépenses de fluide ont diminué en 2023 par rapport à 2022 parce que le coût de l'énergie a diminué, mais aussi parce que nous avons fait preuve, nous et les services - il faut les en remercier et nous en féliciter -, de sobriété, ce qui nous a permis de voir nos dépenses d'énergie baisser de 800 k€ en 2023 par rapport à ce que nous avons décaissé pour cette même énergie en 2022.

Tout cela nous amène à un graphique intéressant qui nous permet de mesurer notre capacité de financement. Nous partons de la ligne bleue, 40,1 M€, qui correspond à l'excédent de gestion courante, nous enlevons ce que nous remboursons pour nos emprunts, c'est-à-dire 22 M€, et nous ajoutons à cela ce que nous percevons de FCTVA, ce qui nous donne notre capacité de financement, donc à hauteur de 21,3 M€. Tendanciellement, cette capacité d'autofinancement permet de financer sans difficulté le double en investissement. Autrement dit, quand on investit 100, l'idéal est d'emprunter 50 et d'autofinancer 50.

Regardons de quoi ont été constitués les investissements du Budget Principal en 2023. Le volume est d'un peu plus de 37 M€, ce qui montre que nous sommes dans une période où nos investissements vont reprendre une certaine vigueur alors que les années précédentes, assez classiquement, ils avaient tendanciellement diminué. La première ligne en termes de poids, de 3,9 M€, concerne la délégation des aides à la pierre. C'est un investissement et nous avons exactement l'équivalent en recettes. Viennent ensuite le gros entretien des voiries d'intérêt communautaire, puis la participation à l'équilibre de la ZAC Gare La Vallée pour un montant de 3,5 M€ ; un premier décaissement pour la Plateforme de l'Innovation des Images et de la Création de 2,5 M€ ; la participation à la ZAC Jules Verne, 1,9 M€. A noter que la participation à l'équilibre des ZAC pèse assez lourdement dans nos dépenses d'investissement. Je vous laisse regarder les autres lignes, en soulignant une ligne importante pour le Plan Vélo de 1,244 M€ ; le programme de réhabilitation des équipements sportifs pour 1,2 M€ ; et une première dépense pour l'installation de la BNF à hauteur de 1,074 M€. Sur la slide suivante, je vous invite à regarder la dotation de Communauté en sport pour 1,024 M€. La dotation de Communauté Culture et Patrimoine représente 533 k€.

Concernant les budgets annexes, c'est celui des Transports qui a mobilisé le plus d'investissement, à hauteur de 8,6 M€ du fait de l'acquisition en nombre de nouveaux bus. L'eau également a mobilisé plus de 7 M€ en investissement ; puis l'assainissement et les déchets ménagers. Regardons simplement les budgets annexes qui pèsent le plus lourd dans nos comptes, notamment les 1,3 M€ pour l'acquisition de bennes à ordures ménagères ou encore 1,2 M€ pour l'investissement dans notre ville de méthanisation. Cet investissement résulte de notre contrat de Délégation de Service Public avec la Société IDEX qui fait tourner cette usine de méthanisation et qui traite donc nos déchets.

Une sorte de tente a été dressée, c'est plutôt bien car nous ne sommes pas dans le sommet de la tente. C'est tout simplement ce que révèle notre capacité de désendettement. Evidemment, c'est un ratio un peu fictif, mais si l'on conservait le même autofinancement et que l'on ne pratiquait plus d'investissement, il nous faudrait 4,9 années pour éteindre totalement notre dette. Après avoir frôlé des sommets en 2020 et après avoir connu cette envolée de 2019 et de 2021 qui a correspondu au rythme de nos investissements, nous retrouvons un ratio d'endettement beaucoup plus confortable de 4,9 années.

Le budget annexe Transports fait apparaître une augmentation sensible des recettes du fait que nous avons décidé d'augmenter le taux du versement Mobilité, mais aussi du fait que les salaires ayant augmenté et le versement Mobilité étant assis sur les salaires, le versement Mobilité s'en est ressenti favorablement. Le budget annexe Eau voit sa dette nette diminuer et sa capacité de financement augmenter, ce qui est particulièrement nécessaire puisque nous commençons à réaliser des dépenses d'investissement, lesquelles vont rester importantes à réaliser dans les années à venir. Concernant le budget annexe Assainissement, nous sommes dans une période favorable puisque notre capacité de financement a retrouvé des couleurs, étant de 4 M€. Enfin, le budget annexe Déchets ménagers sur lequel nous avons d'ores et déjà beaucoup travaillé et réussi à dégager une capacité de financement à hauteur de 1,7 M€.

Voilà pour les quelques présentations que je pouvais faire et je reste attentif aux questions ou aux remarques que vous pourriez faire. Je vous remercie.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Le débat est ouvert.

MME DESBUREAUX : Bonsoir, chers collègues. Quelques petites remarques et questions. Ce compte s'inscrit dans une année marquée par l'inflation. La question est comment la Métropole s'en est sortie ? Nous ne reviendrons pas sur les remarques de la Chambre régionale des

Comptes du mois dernier. Ici, c'est le bilan d'une année que vous venez de dérouler. Donc, les recettes augmentent, 13,5 M€ de plus qu'en 2022, alors que les dépenses n'ont augmenté "que" de 5,9 M€. Les recettes d'activités se retrouvent enfin au niveau de 2019, donc avant la crise Covid. Tout cela conduit à un rééquilibrage de l'épargne de gestion courante, un début de redressement donc, même si la dette nette reste assez élevée. Concernant la PPI, si certaines lignes ont avancé, d'autres restent au point mort, comme l'enseignement supérieur, par exemple. En ce qui concerne l'environnement, vous avancez vraiment doucement sur ces lignes et c'en est même parfois à se demander si vous ne freinez pas. Seulement 41% de réalisé sur l'environnement et la biodiversité, 49% sur la protection de la ressource en eau. Comment expliquez-vous que ces dépenses soient annulées et non reportées ? Avez-vous suivi ici les conseils de la CRC qui préconisait de décaler la PPI vers 2027 ?

On notera tout de même que le budget annexe Déchets ménagers, même si vous avez dit qu'il progressait, reste un peu inquiétant. Si vos finances commencent à se refaire une santé, vous ne semblez pas vous projeter dans un accès simplifié aux services publics par la population métropolitaine. On va le voir pendant ce Conseil : augmentation des tarifs du ticket de bus, du zoo, des structures culturelles comme la Maison du Théâtre. Et on peut le dire, elle est bien loin la promesse du bus gratuit le mercredi.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Benoît souhaite-t-il dire un mot ?

M. MERCUZOT : Un mot assez précis parce que cette année 2023, du fait des chiffres que je viens de présenter, montre une certaine détente de notre situation financière et comptable. Mais je voudrais juste souligner que si nous sommes bien dans une logique de lissage de nos investissements, cela ne concerne que le budget principal et ne concerne absolument pas les budgets annexes qui, je vous le rappelle, procèdent d'une autre logique puisqu'ils doivent par eux-mêmes être équilibrés du fait de la vente des services qu'ils proposent. Vous avez évoqué ce lissage à propos du budget annexe de l'Eau. Pas du tout, c'est simplement qu'il faut mettre en œuvre les investissements qui ont commencé à atteindre des niveaux significatifs et qui permettent d'ailleurs, sauf erreur de ma part, que le rendement retrouve des couleurs tout à fait correctes. Ce n'est pas encore génial, mais nous commençons à nous améliorer, et nous sommes dans une forte moyenne par rapport aux autres réseaux. Les investissements à venir, qui ne sont pas lissés, qui ne sont pas reportés à 2027, vont permettre d'améliorer encore ce rendement dès 2024 et 2025.

MME DESBUREAUX : En fait, je ne comprends pas pourquoi vous me dites que la protection de la ressource en eau relève du budget annexe Eau puisque quand j'ouvre la PPI, c'est une ligne du budget principal. C'est la raison pour laquelle j'ai posé la question. Cela apparaît dans la PPI... En fait, je viens de réaliser que c'est dans le BP. C'est donc la PPI 2024 qui est jointe au dossier. Mais on voit quand même qu'en 2023, cela n'a pas été réalisé, me semble-t-il. La protection de la ressource en eau est une ligne du budget principal.

M. MERCUZOT : Je suis désolé, mais je ne vois pas de quel document vous parlez. Sur la question de l'eau, il n'y a pas d'ambiguïté. Les eaux pluviales relèvent du budget principal, tandis que l'eau que nous consommons relève effectivement du budget annexe. Je vais regarder cela très précisément et nous pourrions reprendre cette discussion au moment de la Commission des finances. Certes, il faut mettre en œuvre les travaux, ce qui prend du temps, suppose de l'ingénierie, etc. mais il n'y a pas de report. D'ailleurs, vous le voyez bien, nous nous sommes évidemment donné les capacités financières pour réaliser ces travaux.

M. GEST : C'est important de le préciser car si nous ne faisons pas les travaux, nous ne serions pas passé d'un taux de rendement de 69%, ce qui était mauvais, parce que depuis des années

personne n'osait augmenter le prix de l'eau, à un taux aujourd'hui proche de 73%. Cela veut dire que nous devons continuer à investir, c'est ce que nous allons faire, et progressivement nous allons retomber dans la moyenne de nos collectivités. J'en profite pour ajouter que nous avons des comparaisons encore très flatteuses par rapport au prix de l'eau en général et au prix de l'eau des Hauts-de-France, par exemple.

M. MERCUZOT : La ligne sur la protection, c'est le titre de la délégation donnée à Eric MAQUET, et on retrouve cette délégation pour partie sur le budget principal concernant les eaux pluviales et pour la partie eau potable dans le budget annexe. Les non-réalisations concernent plutôt la question des eaux pluviales, mais pas du tout la question de l'eau au sens du budget annexe.

7 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2023. APPROBATION.

M. GEST : Je rappelle que le Compte de Gestion, c'est le même résultat, mais c'est le Trésorier qui en est à l'origine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je vais sortir de la salle et demander à Monsieur DESSEAUX de présider la séance pendant le vote sur le Compte Administratif.

Monsieur le Président quitte la séance (18H47).

9 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE. APPROBATION.

M. DESSEAUX : Chers collègues, avez-vous des observations à formuler ?

ADOPTÉ

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ, Mmes BECKER (pouvoir à M. BARA), DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, ont voté contre.

Monsieur le Président revient en séance (18H48).

M. DESSEAUX : Monsieur le Président, le Compte Administratif 2023 est approuvé à la majorité, et nous vous remercions pour cette bonne gestion.

M. GEST : Merci, Monsieur le Vice-président, nous allons pouvoir poursuivre la séance et passer à l'affectation des résultats.

10 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2023. AFFECTATION DES RESULTATS.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'affecter les résultats que nous venons de constater et, dans un premier temps, de les inscrire en excédent de fonctionnement capitalisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2024.

M. MERCUZOT : Cette Décision Modificative n'est, à ce stade de l'année, que mineure, et je vous propose de la présenter très rapidement. Nous ajustons nos recettes de 870 k€, notamment parce que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, en tout cas ce que l'Etat nous reverse, est réévaluée de 550 k€. Et la fraction de TVA reversée est également revalorisée pour le reste. En revanche, nous ajustons nos dépenses courantes à hauteur de 1,480 M€. Cela peut paraître important, mais c'est une succession de petites modifications, comme, par exemple, des dépenses d'entretien pour 340 k€, dont 150 k€ pour la maintenance des logiciels. Une dépense plus significative de 270 k€ en subvention d'équilibre au budget annexe des centres d'appel, de la même façon que des dépenses de fluide pour l'aérodrome de Glisy, qui n'avaient pas été réalisées sur 2022. Et de la même façon, des versements d'impôts et taxes trop perçus, pour 480 k€.

C'est en matière d'investissement que les modifications proposées sont un peu plus significatives. Nous proposons non pas de modifier les autorisations de programme, mais de modifier un certain nombre de crédits de paiement, pour certains à la hausse, pour d'autres à la baisse. De proposer notamment la baisse des crédits de paiement pour la médiathèque d'Etouvie de 590 k€ ; de baisser, du fait de l'avancement des travaux, de 440 k€ les crédits de paiement affectés à la Nouvelle Lune des Pirates ; de diminuer de 800 k€ notre participation à la ZAC Gare La Vallée. Et la révision des crédits à la hausse pour la réalisation des travaux sur le parc zoologique à hauteur de 1,3 M€. Pour les budgets annexes, nous sommes vraiment sur des modifications à la marge qui concernent parfois quelques dizaines de milliers d'Euros. Sauf si vous avez des remarques, je vous propose de ne pas passer plus de temps sur les modifications apportées à ces budgets annexes.

M. GEST : Y a-t-il des questions ou des observations sur la DM ?

ADOPTE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), MM. DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, ont voté contre.

M. GEST : Nous passons maintenant aux autorisations de programme. Je vous propose de procéder comme lors de la séance précédente, c'est-à-dire que toutes les délibérations d'autorisations de programme sont regroupées, je citerai les numéros de ces rapports, et s'il n'y a pas d'observation, nous passerons immédiatement à la suivante. Bien entendu, si vous avez des observations à faire sur l'un des rapports, nous les prendrons bien volontiers. Je mettrai aux voix individuellement l'ensemble des rapports à l'issue du rapport 26.

12 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STRATEGIE FONCIERE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

M. GEST : Je suppose que pour le point 12 relatif à la stratégie foncière, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ne prennent part au vote, que les élus du groupe Amiens c'est l'tien s'abstiennent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.
Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROGRAMME 101. EQUIPEMENT DE VOIRIE ET DE SIGNALISATION. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

M. GEST : Les points 13 et 14 concernent Patrick DESSEAUX. Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.
Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ENTRETIEN ET USAGE DES ESPACES PUBLICS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

M. GEST : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.
Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GESTION PATRIMONIALE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

M. GEST : Le point 15 concerne Brigitte FOURÉ. Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.
Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Les points 16, 17 et 18 concernent Jean-Claude RENAUX.

16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN VELO. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.

M. GEST : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT.
GROS ENTRETIEN PATRIMOINE ET PETIT EQUIPEMENT.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

M. GEST : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT.
RENOUVELLEMENT DU MATERIEL ROULANT.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

M. GEST : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

M. GEST : Les points 19 et 20 concernant Margaux DELÉTRÉ. Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION.
PLAN STRATEGIQUE NUMERIQUE.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

M. GEST : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SOUTIEN A L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

M. GEST : Les points 21 et 22 concernent Guy PENAUD. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

M. GEST : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET DU PATRIMOINE.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024. SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS LA LUNE DES PIRATES ET LES JARDINS PAYSAGERS DES
HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTIONS.**

M. GEST : Le point 23 concerne Pierre SAVREUX. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REFECTION DE LA PISCINE LE NAUTILUS.
AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.**

M. GEST : Y a-t-il des observations ?

MME DESBUREAUX : Je souhaitais profiter de ce point à l'ordre du jour pour interroger sur l'été que vont passer nos jeunes à Amiens et sur la fermeture des structures. Avec les J.O. beaucoup de structures sportives, comme la patinoire et le Coliseum, seront fermées cet été. La piscine Aquapôle est interdite aux moins de 17 ans non accompagnés, et les tarifs sont plus élevés que dans les autres structures. La bibliothèque Louis Aragon ferme également cet été. Quelles alternatives pour les jeunes ? Il fut un temps où Amiens Métropole fournissait un Passeport Été avec lequel les adolescents organisaient leurs vacances en autonomie, encadrés

parfois par des animateurs et des animatrices : places de cinéma, entrée à la piscine, stages artistiques et sportifs, petits séjours de vacances, etc. Quelles propositions pour les jeunes cet été dans la Capitale de la Jeunesse et sa métropole, puisque l'été, les petites vacances scolaires sont aussi concernées, et la réfection de la piscine du Nautilus risque de mettre à mal les activités de certains jeunes ?

M. GEST : Madame DESBUREAUX, je voudrais tout d'abord vous faire remarquer que vos observations n'ont strictement rien à voir avec l'ordre du jour, mais comme nous sommes très gentils, nous allons quand même vous fournir une réponse, si Guillaume veut bien répondre.

M. DUFLOT : Chère collègue, je voudrais vous rassurer. Concernant la piscine du Nautilus, qui fait l'objet effectivement de cette AP, la fermeture est prévue pour le 30 novembre, donc l'été sera terminé déjà depuis très longtemps. Concernant toutes les activités sportives, comme chaque année depuis 2014, il y a au parc du Grand Marais l'opération "Sportez-vous bien", qui propose des activités sportives mises en place par la Direction des Sports d'Amiens Métropole et portées par nos éducateurs et animateurs sportifs qui, tout l'été, vont animer ce parc gratuitement, puisqu'offert par la Métropole. Vous avez du canoë kayak, du tir à l'arc, de la pétanque, une vingtaine de pratiques sportives différentes avec des stages pour tous, le matin et l'après-midi. On ne peut donc pas dire que la Ville d'Amiens oublie ses jeunes l'été, bien au contraire, puisque depuis 2014 nous avons densifié l'ensemble des activités sportives qui étaient proposées jusqu'alors.

M. GEST : Madame FOURÉ.

MME FOURE: En complément de ce que vient de dire Guillaume DUFLOT, je voudrais préciser que nous avons tenu ce matin un point presse sur le sujet, comme nous le faisons chaque année avant le début des vacances scolaires et nous avons indiqué quelles activités allaient pouvoir être menées cet été par nos enfants et nos jeunes. Je rappelle que, probablement, notre Ville et notre Métropole sont celles qui fournissent le plus d'activités gratuites aux jeunes, que ce soit au parc du Grand Marais, mais aussi au parc Saint Pierre avec l'opération "Un été à Amiens" englobant de très nombreuses activités, et notamment des activités créant un peu de sensations. Chaque année nous veillons à proposer des innovations. A noter également des opérations "musées" etc. De très nombreuses activités sont donc proposées à tous les habitants de notre Ville et de notre Métropole, et bien au-delà puisqu'on ne demande évidemment pas la carte d'identité de ceux qui viennent et les touristes ou personnes de passage peuvent bénéficier de ces activités. La semaine prochaine, un document sera joint au JDA qui reprendra l'ensemble des activités délivrées en direction de nos publics les plus jeunes, et, encore une fois, gratuitement. Je pense que nous sommes la seule ville de France, la seule métropole aussi à proposer autant d'activités gratuites. Sur le parc Saint Pierre, par exemple, l'activité canoë-kayak et pédalo. Tout le monde va pouvoir y trouver son bonheur et passer des vacances actives, intéressantes, et à la rentrée, au collège, au lycée, ou à la fac, chacun pourra évoquer l'intérêt de ses vacances passées à Amiens.

M. GEST : A noter aussi le cinéma en plein air qui fonctionne très bien. Cette année, ce sont 7 communes rurales nouvelles qui bénéficieront de cette opération fin août. Je souhaite répondre à Madame DESBUREAUX sur l'Aquapôle. D'abord, vendredi prochain, nous fêtons les cinq ans d'Aquapôle et je vous engage à venir, ainsi vous parlerez de quelque chose que vous connaissez. D'autre part, force est de constater que la fréquentation ne cesse d'augmenter et que, surtout, elle émane de tous les quartiers et de toutes les communes faisant partie d'Amiens Métropole et non pas d'un seul quartier, le quartier sud pour ne pas le nommer. Je vous engage vraiment à venir constater les choses, cela permet de relativiser et ensuite de

parler sagement d'un sujet plutôt que d'asséner des contre-vérités. Cet été, l'Aquapôle sera disponible et je suis convaincu qu'elle sera encore plus fréquentée que les années précédentes.

MME DESBUREAUX : J'ai simplement dit qu'elle était interdite aux moins de 17 ans non accompagnés et que les tarifs étaient plus élevés que dans les autres structures. Est-ce que c'est faux, Monsieur GEST ? Vous venez de dire que j'assénaï des contre-vérités.

M. GEST : Non, mais quand vous dites que c'est plus cher, je connais la musique. Une de vos collègues s'est d'ailleurs particulièrement illustrée à ce propos il y a un an ou deux.

MME DESBUREAUX : Un des vôtres aussi, Monsieur GEST.

M. GEST : Je vous le redis, allez constater sur les faits et non pas sur des on-dit.

MME DESBUREAUX : Les faits, c'est qu'elle est interdite aux moins de 17 ans non accompagnés et que les tarifs sont plus élevés qu'ailleurs.

M. GEST : Effectivement, et heureusement, parce que c'est ce qui a permis de stopper les problèmes que nous avons malheureusement connus où des bandes venaient dans la piscine régler des comptes entre eux. Ce qui n'est plus le cas depuis que cette mesure a été prise. Cela n'empêche pas la fréquentation d'augmenter.

M. BARA : Pour revenir à ce que disait Madame DESBUREAUX, nous étions déjà intervenus au sujet d'Aquapôle et il est vrai que cela manque de moyens en termes de sécurité, il faut le dire. En revanche, il est logique que tout ce qui est gratuit fonctionne. Je ne sais pas si l'on peut dire la même chose à propos des équipements payants auxquels les familles les plus modestes ont du mal à avoir accès. L'accès au zoo, par exemple, peut être un projet familial qui devient de plus en plus difficile, et je dirai la même chose pour Aquapôle.

M. GEST : Vous parlez du zoo, là.

M. BARA : Je disais qu'il était normal que tout ce qui est gratuit fonctionne, c'est logique. Mais l'accès au zoo ou à Aquapôle devient de plus en plus difficile pour les familles les plus modestes, et elles y ont accès grâce aux collectifs, c'est-à-dire centres de loisirs, les scolaires, etc. Mais une sortie en famille devient de plus en plus compliquée.

M. GEST : Ce qui est extraordinaire, c'est que ce que vous dites est totalement contredit par les résultats, et ce n'est pas nous qui inventons les résultats. Nous avons une augmentation permanente de la fréquentation du zoo, avec des tarifs qui restent très attractifs. Quant à la fréquentation d'Aquapôle, je vous ai déjà donné la réponse. Venez vendredi prochain, Monsieur BARA, posez des questions à la directrice, je vous assure, c'est très intéressant de bien connaître les sujets avant d'en parler.

MME BOUCHEZ : Je voulais préciser à Monsieur BARA que par le CCAS justement les familles les plus précaires ont des carnets pour l'année d'entrées gratuites enfants, familles et parents pour la piscine, pour le zoo, pour le cinéma. Et quand nous faisons des bilans - Mathilde ROY n'est pas là, mais elle pourrait mieux en parler que moi - il n'y a pas 30% des familles qui les utilisent. Donc même quand c'est gratuit, malheureusement, il faut que les parents aient envie d'emmener leurs enfants.

M. GEST : Madame NOUAOUR. Je vous rappelle que l'objet de la discussion portait sur la réfection de la piscine du Nautilus.

MME NOUAOUR : Mon cher Président, cela ira très vite. Il est intéressant de débattre, je pense que nous sommes là aussi pour échanger.

M. GEST : Oui, sur l'ordre du jour.

MME NOUAOUR : Je voulais revenir sur les propos de Madame BOUCHEZ. Vous avez un problème de communication. Si seulement 30% de familles utilisent le CCAS, il faut peut-être réfléchir et voir pourquoi les autres familles ne viennent pas.

M. GEST : Nous en discuterons au Conseil municipal, bien que nous ayons déjà beaucoup explicité, et je ne pense pas que nous serons contredits.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORE.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT.
ANNEE 2024.**

M. GEST : Le point 25 concerne Isabelle SAVARIEGO. Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. OFFICE DE TOURISME. MEGACITE TRAVAUX.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

M. GEST : Le point 26 concerne Paul-Eric DÈCLE. Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Nous en avons terminé avec les autorisations de programme.

En l'absence de notre collègue, Monsieur MOLLIENS, je vais présenter l'état des travaux menés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**27 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.
ETAT DES TRAVAUX MENES DU 1^{ER} JUIN 2023 AU 31 MAI 2024.**

M. GEST : L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente".

Cette délibération a donc pour but de vous rendre compte des travaux menés par cette CCSPL sur la période qui couvre juin 2023 à mai de cette année. Il y a lieu que l'assemblée en prenne acte. A noter que tous les procès-verbaux des CCSPL sont transmis au Conseil d'Amiens Métropole dès lors qu'un point qui figure à l'ordre du jour a été examiné par cette commission. Sur la période, la CCSPL s'est donc réunie trois fois.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

DONT ACTE

**28 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. SUBVENTION.
3^{EME} REPARTITION. ANNEE 2024.**

M. GEST : Dans le cadre des actions d'animation et de promotion du territoire mises en place par les associations, je vous propose que la collectivité apporte son soutien à hauteur de 2 000 € pour l'organisation des 120 ans de l'Amiens Athletic Club Tennis.

Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - ASSOCIATION CAP VERT AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2024.

M. GEST : Dans la continuité du projet financé par la FICOL (Dispositif de financement de soutien aux collectivités de l'Agence Française de Développement, AFD), je vous propose, pour l'année 2024, comme pour l'année précédente, de soutenir l'association Cap Vert Amiens à hauteur de 14 000 € dans ses actions en faveur de l'eau, l'assainissement, la santé et l'éducation.

L'association envisage de poursuivre le déploiement du réseau et le raccordement de nouvelles habitations à l'eau potable, le don de matériel de soin, d'interventions chirurgicales et de formations du personnel de l'hôpital Norte de Santa Catarina et les dons de matériel informatique et scolaire aux écoles de l'île de Santiago. Amiens Métropole soutient, enfin, l'association pour ses actions solidaires et culturelles. Chaque année, l'ACVA organise plusieurs manifestations qui fédèrent la bonne entente franco-capverdienne, ce dont nous a d'ailleurs remercié le ministre du Cap Vert, venu nous rendre visite il y a quelque temps.

Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU. SUBVENTION. ANNEE 2024.

M. GEST : Je vous propose de renouveler la subvention accordée en 2023 au Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau, à savoir 2 000 € pour l'année 2024. Cette subvention permettra d'aider l'association à financer l'accueil des jeunes de Dortmund dans le

cadre des Jeux Olympiques 2024 et du passage de la flamme olympique le 4 juillet à Amiens. Plusieurs animations autour des valeurs de l'olympisme sont prévues pour animer le séjour des jeunes dans la Métropole. La collectivité soutient par ailleurs l'association pour ses actions en faveur de l'ouverture interculturelle, son engagement et ses actions de sensibilisation à la compréhension de l'Union européenne.

Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**31 - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE.
ASSOCIATION LE MAIL ET APREMIS. SUBVENTIONS. ANNEE 2024. CONVENTIONS.**

M. GEST : Amiens Métropole a soutenu depuis plusieurs années, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Amiens Métropole, des actions de prévention de la délinquance. Pour 2024, je vous propose de renouveler le soutien aux associations Le Mail et APREMIS :

- Le Mail pour les actions "Prévention des addictions et comportements à risque chez les étudiants à Amiens", pour un montant de 5 000 €, ainsi que "Prévention de l'errance chez les jeunes", pour un montant de 12 500 €.
- L'APREMIS pour l'action "Temps de vie, d'échanges et de médiation", pour un montant de 7 750 €.

Il convient d'approuver les conventions afférentes et de m'autoriser à les signer. Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**32 - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE.
CLUB MOTOCYCLISTE DE LA POLICE NATIONALE. SUBVENTION 2024. CONVENTION.**

M. GEST : La Ligue Nationale des Clubs Motocyclistes de la Police Nationale et disciplines associées a pour objectif de former des conducteurs à la conduite d'un deux-roues motorisé tout en favorisant un rapprochement jeunes/police dans cette action et ainsi lutter contre les rodéos sauvages. En 2023, 19 permis AM (permis européen qui remplace le BSR permettant de conduire un cyclomoteur dès 14 ans) ont été délivrés aux jeunes, soit pour 13 hommes et 6 femmes. Cela représente un volume horaire de formation de 212 heures, soit une moyenne de 11 heures par stagiaire.

Afin de soutenir cette action pour 2024, je vous propose d'octroyer une subvention de 2 000 €, comme en 2023, et de m'autoriser à signer la convention afférente. Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**33 - PACTE DES SOLIDARITES. CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ETAT.
CONVENTION DE DEPLOIEMENT AVEC LE CCAS DE LA VILLE D'AMIENS.**

M. GEST : Dans un contexte de forte inflation, d'augmentation des coûts de l'énergie et de l'alimentation, et dans le prolongement du Plan Pauvreté 2020-2023, je vous propose d'accepter la contractualisation avec l'Etat d'un plan d'actions 2024-2027 afin de résorber la pauvreté sur le territoire métropolitain. Le Pacte des Solidarités donne la priorité à l'accès aux

droits et à l'autonomie alimentaire et porte sur un montant total de 2 560 000 € sur quatre ans, soit 640 000 € par an, financés à part égale entre l'Etat et Amiens Métropole.

Cette convention entre l'Etat et Amiens Métropole est en cohérence avec le Pacte pour le Bien Vivre à Amiens et le Plan pour le Pouvoir d'Achat portés par la Ville d'Amiens, ainsi qu'avec le Programme Alimentaire Territorial (PAT) porté par Amiens Métropole.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre le Pacte des Solidarités de façon très concrète et opérationnelle, Amiens Métropole conventionne avec le CCAS d'Amiens pour piloter les différentes actions à déployer. Une deuxième convention technique définit donc le rôle du CCAS d'Amiens, le financement et la mise en œuvre des 16 actions contenues dans le Pacte des Solidarités, assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

C'est tout cela que je vous demande d'approuver, en mentionnant que cette opération est plus du ressort municipal que du ressort d'Amiens Métropole, mais l'Etat souhaite contractualiser avec Amiens Métropole. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce rapport. Y a-t-il des questions ?

M. PRADAT : Sur ce sujet, après une mission Pauvreté donnant lieu à une aide de 290 000 € au CCAS, vous nous proposez aujourd'hui une nouvelle aide pilotée par le CCAS dans le cadre de cette délibération. Le montant total de 320 000 € est non sur trois ans mais sur quatre ans, si j'ai bien compris la délibération. Pourtant, la première des trois priorités est manifestement sous dotée car limitée aujourd'hui à 10 000 € pour prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance. Sur cette question de pouvoir d'achat et de pauvreté, on ne pourra que regretter, comme l'ont fait un certain nombre de nos collègues, les augmentations mécaniques de tarifs dépendant de la collectivité, comme les transports à hauteur de 8%. Aujourd'hui, la pauvreté touche près de 36 000 personnes, la précarité sociale et écologique se renforce, particulièrement depuis la crise sanitaire, en lien avec l'accélération du réchauffement climatique et le développement de l'inflation. En 2024, 18% des ménages vivent continuellement à découvert, 31% des Français et des Françaises sautent des repas parce qu'ils n'ont pas les moyens. De nombreux Amiénois vivent également aujourd'hui dans des passoires énergétiques. Contrairement aux déclarations, la réalité est que le chômage reste massif et que le travail ne paie pas assez. Quant à la promesse de résorber la pauvreté à l'échelle d'Amiens Métropole par le biais de ce Plan Pauvreté, personne n'a oublié la promesse de 2017 du Président Macron de plus aucun SDF à la rue d'ici un an. Elle n'a pas été tenue, le nombre de familles à la rue à Amiens demeure un vif sujet d'inquiétude et de mobilisation par le monde associatif et caritatif, et parmi ces personnes à la rue, beaucoup d'enfants réfugiés, montrant ainsi le manque de moyens de l'Aide Sociale à l'Enfance sur ce sujet ou du 115 sur son champ d'expertise pour assurer ses missions.

Tout le monde s'accorde, en outre, sur le fait que la forte inflation que nous avons connue mène à une paupérisation accélérée et massive de la société française. Le Président de la République et son gouvernement prétendent par ce Pacte répondre à une situation d'urgence qu'ils aggravent en parallèle par leur politique. Après la réforme des retraites et celle de l'assurance chômage, l'annonce d'un plan d'austérité de 15 milliards d'Euros, le projet de loi dit pour le plein emploi qui pousse les travailleurs à accepter n'importe quel emploi avec n'importe quel salaire, vont renforcer la pauvreté en France et constituer un obstacle majeur pour relever les grands défis sociaux et écologiques actuels. Appliquer cette politique tout en annonçant un Pacte des Solidarités est ainsi contradictoire, inopérant, voire cynique. Les mesures de ce plan ne sont rien d'autre que des rustines qui colmatent à peine quelques urgences sans répondre à un besoin de transformation profonde de notre société de plus en plus inégalitaire aujourd'hui. L'heure est à un plan d'urgence contre l'inflation avec des mesures fortes sur les prix, en

particulier l'alimentation, l'électricité, la sortie des logiques de marché européen de l'énergie, la baisse de la TVA sur les carburants, l'augmentation des salaires et des retraites. A ce titre, nous espérons forcément que les jours à venir verront un changement de politique se mettre en œuvre.

Enfin, nous rappelons dans ce Conseil le vœu adopté par le Conseil municipal d'Amiens d'engager une mobilisation autour du projet "Territoire zéro chômeur de longue durée" qui serait tout à fait opérant sans doute à l'échelle métropolitaine. Pensez-vous que nous puissions sur ce sujet avancer sur des actions concrètes ?

M. GEST : Madame FOURÉ m'a demandé la parole.

MME FOURE : Je voulais tout simplement rappeler à notre collègue que nous sommes ici au Conseil d'Amiens Métropole, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, et j'aimerais que nous restions sur des sujets qui nous concernent directement et que nous nous déconnections totalement de la situation de politique nationale à laquelle vous vous voulez à tout prix nous raccrocher. Il faut être respectueux vis-à-vis des électeurs de nos différentes communes qui nous ont élus pour travailler sur nos communes et sur notre intercommunalité. Ensuite, comme il vous l'a été dit la semaine dernière en Conseil municipal, nous ferons le point à la rentrée sur le Plan pour le Pouvoir d'achat qui a été lancé à Amiens en janvier dernier, et nous ferons un point de manière à vous montrer quels sont les effets de ce plan qui a révélé tout son intérêt. Et c'est tant mieux parce que bon nombre de nos concitoyens ont besoin d'avoir une protection assumée et assurée par nos collectivités. Par ailleurs, puisque vous avez évoqué également les centres pour les personnes réfugiées, je vous rappelle que l'Etat, cet hiver, a augmenté ses places d'accueil dans notre ville, et que la ville a fourni des locaux pour permettre que cet accueil se passe dans de bonnes conditions. Voilà ce que je voulais préciser pour remettre les choses à leur place et pour rester sur ce qui nous concerne directement, c'est-à-dire nos communes et notre intercommunalité.

M. MERCUZOT : Contrairement à ce que vous attendez peut-être, je ne vais pas rentrer dans ce débat national sur lequel vous souhaitez nous emmener. Un point sur ce qui intéresse nos affaires locales. Au début de votre propos, vous avez évoqué les augmentations de nos tarifs, et notamment des transports publics. Je vous rappelle que plus de 50% des usagers ne paient pas, utilisent gratuitement les transports. Donc arrêtez de dire que nous ne faisons rien pour les personnes de notre territoire qui sont en difficulté sociale, arrêtez de dire cela. Il y a extrêmement peu de tarifs qui ne bénéficient pas d'un tarif social. La très grande majorité de nos services publics sont accessibles de façon pratiquement gratuite par les populations les plus économiquement en difficulté. Arrêtez avec vos simplifications. C'est incroyable que vous vous contentiez d'un débat d'une si grande pauvreté.

M. PRADAT : Excusez-moi, Monsieur MERCUZOT, mais j'ai encore été interpellé la semaine dernière par quelqu'un qui est au RSA et qui n'a pas accès à un logement social. Pourquoi ? Parce qu'il y a une longue attente, et donc cette personne paie un loyer extrêmement cher dans le parc privé. Comment est calculé le quotient familial pour accéder aux tarifs d'Amétis ? Il est calculé en fonction des revenus de la CAF, donc sur le loyer. A ce moment-là, son QF est élevé et son tarif d'accès aux bus est élevé. Je suis désolé, mais il y a quand même une injustice, c'est-à-dire qu'il est calculé sur les APL.

M. GEST : Monsieur PRADAT, je vous ferai parvenir un comparatif entre notre tarification solidaire et celle de la plupart des grandes villes, quelle que soit l'étiquette politique des maires et présidents de collectivités. On me dit qu'en plus vous avez eu le comparatif en commission. Donc, de grâce ! Notre tarification solidaire est extrêmement généreuse, je n'hésite pas à le

dire. Comme l'a rappelé Benoît MERCUZOT, énormément de personnes ne paient pas les transports en commun. La Chambre Régionale des Comptes le précise. Décidément, vous avez un problème avec la réalité des chiffres, que ce soit pour la piscine, que ce soit pour les transports. Ce n'est pas la réalité que vous décrivez. Vous pouvez toujours rencontrer, Monsieur PRADAT, des gens qui représentent un cas spécifique, je suis d'accord avec vous, ça peut arriver, mais de là à en faire une généralité comme vous le faites, c'est excessif, et c'est la raison pour laquelle le mieux est de s'en tenir aux données chiffrées clairement établies et corroborées, y compris par la Chambre Régionale des Comptes.

ADOPTÉ

Observations :

M. PRADAT, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M; PRADAT), M. DÉCAVÉ, Mme BECKER (pouvoir à M. BARA), Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, ont voté contre.

**34 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DE GESTION DES ACTIFS ET D'APPUI A LA MOBILITÉ
HAUTS-DE-FRANCE. MODIFICATION DES STATUTS. CONTRAT.**

M. GEST : Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional de voyageurs, dit TER, la Région a sollicité de la SNCF, comme la loi l'y autorise, le transfert des actifs du service. Une Société Publique Locale (SPL) de développement et de gestion des matériels et infrastructures de transport a été créée.

Il est nécessaire aujourd'hui de permettre à cette SPL à laquelle nous avons adhéré, la SPL GAAM Hauts-de-France, d'accélérer son développement et de faire face à ses engagements dans le cadre d'un contrat de concession en quasi-régie à intervenir avec la Région Hauts-de-France, relatif à la gestion des actifs des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs.

Je vous propose donc ce soir d'approuver l'augmentation de capital de la SPL GAAM Hauts-de-France et de conclure le contrat d'engagement d'apports en fonds propres permettant à la Région Hauts-de-France de souscrire l'intégralité des nouvelles actions.

Il convient également d'approuver la modification des statuts de la SPL et de me désigner en qualité de délégué d'Amiens Métropole au sein des Assemblées de la SPL GAAM et de m'autoriser à accepter les fonctions de Vice-président du conseil d'administration de la SPL. Je précise que lorsqu'il s'agit d'augmentation de capital, Amiens Métropole n'est en aucun cas sollicité. C'est exclusivement la Région Hauts-de-France qui pratiquera cette augmentation de capital.

Y a-t-il des questions ?

ADOPTÉ

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ, Mmes BECKER (pouvoir à M. BARA), DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, ont voté contre.

35 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL. SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL. AUTORISATION DONNEE AU REPRESENTANT D'AMIENS METROPOLE DE PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

M. GEST : La SPL Vallée Idéale Développement dont la collectivité est actionnaire propose une recapitalisation afin de renforcer ses fonds propres. Je vous invite donc à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de 444 400 € (soit 4 444 actions). Ainsi, à l'issue de cette recapitalisation, Amiens Métropole, comme la Ville d'Amiens, détiendrait 44,44% du capital de la SPL, soit 6 944 actions à 100 € l'unité.

L'Assemblée générale extraordinaire de la SPL, qui sera convoquée en septembre prochain, sera amenée à examiner la modification des statuts suite à cette modification de capital.

Il convient que vous m'autorisiez à voter les différentes résolutions qui seront soumises à l'approbation lors de cette Assemblée générale extraordinaire. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. LHERMITTE n'a pas pris part au vote.

36 - ZAC GARE LA VALLEE. AVENANT AU PROTOCOLE DE DEVELOPPEMENT LES TROIS MONDES.

M. GEST : Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Gare La Vallée, un protocole a été signé entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole, la SPL Vallée Idéale Développement et les sociétés Vinci Immobilier Nord-est et Duval Développement Hauts-de-France en 2019, afin de déterminer les engagements de chacun pour la réalisation du projet "Les Trois Mondes" ZAC Gare La Vallée.

Au regard de l'avancement des engagements du protocole, notamment sur la halle Freyssinet, de la pandémie Covid-19, de l'augmentation significative des coûts de construction et de la crise de l'immobilier, et en accord avec les différentes parties, je vous propose d'approuver l'avenant à ce protocole permettant de revoir certaines conditions de celui-ci, notamment le phasage du projet, la désignation des îlots et la programmation.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Une explication de vote. Pour rappel, ce dossier "Les Trois Mondes" était issu d'un concours Vallée Idéale sur un groupement promoteur et porteur économique. Il y avait donc trois mondes : l'île aux Fruits qui était le premier des mondes de bord de Somme, le plateau ferroviaire qui était le deuxième monde et qui concerne essentiellement du bureau, la halle Freyssinet, du tertiaire; et entre deux, l'ancien dépôt de bus qui concerne essentiellement de l'habitat. Nous regrettons que sur le premier de ces mondes, c'est-à-dire l'île aux Fruits, il n'y ait pas eu de moyens mis sur le mandat pour accompagner le développement d'un parc urbain en bord de Somme, et nous pensons que c'est un bon dossier pour l'avenir. Sur le deuxième monde, l'ancien dépôt de bus, qui concerne plutôt l'habitat, on voit fleurir beaucoup de constructions aujourd'hui. Evidemment, le groupement concerne un promoteur et à partir du moment où il vend des mètres carrés, il réalise le programme. Concernant le plateau ferroviaire, un certain nombre d'opérations sortent et c'est tant mieux, mais nous nous posons des questions sur la halle Freyssinet, comme vous, notamment sur la programmation de cette halle. Vinci Duval s'était engagé à rénover cette halle, qui est sous bail emphytéotique, c'est-à-dire que la collectivité reste propriétaire du bâtiment, ce qui est plutôt une bonne idée puisque c'est

quand même un bâtiment emblématique de notre patrimoine ferroviaire à cet endroit stratégique.

Sur la question de la programmation, un food court est prévu sur une des parties du bâtiment, il est prévu aussi une auberge un peu moderne, 3.0, avec des définitions de cibles particulières, avec des chambres en partage, etc. Intéressant. Simplement, on se pose la question de savoir s'il ne faut pas travailler avec d'autres acteurs pour porter une programmation peut-être plus sur des parties de bâtiment, plus en lien avec une actualité qui pourrait être travaillée, par exemple, avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour un co-working partagé à cet endroit, un peu à la manière de ce que fait la Machinerie sur ce secteur, mais plus grand et plus autour des acteurs de l'ESS, comme le propose aujourd'hui le Pôle Territorial de Coopération Economique la Katalyze, qui réfléchit à ces questions pour amener une diversité de programmation sur cette halle.

Dernière explication de vote. Nous avons demandé à ce qu'un élu de l'opposition siège au conseil d'administration de la SEM Amiens Aménagement. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

M. GEST : C'est bien noté, Monsieur PRADAT. Monsieur LHERMITTE a la parole.

M. LHERMITTE : Merci, Monsieur PRADAT, d'avoir posé cette question, car cela m'a rappelé que je ne vous ai pas répondu sur le point de l'île aux Fruits la semaine dernière, et je m'en excuse. Effectivement, l'île aux Fruits est un peu sortie de ce protocole. Parallèlement, nous avons été lauréat d'un projet intitulé "Démonstrateur Ville Durable" pour nous financer environ 500 000 € d'études qui pourraient nous mener à débloquer une enveloppe d'environ 9 M€ sur un secteur centré autour de l'île aux Fruits. Cette zone de la ZAC est vraiment prise en compte et aura potentiellement des financements d'ici à la fin du mandat.

Pour répondre sur la programmation avec le plateau ferroviaire, effectivement le projet d'hôtel et de food court concerne la moitié de la halle qui serait en bail emphytéotique ou en bail à construction, en tout cas qui resterait a priori propriété de la collectivité via la SPL. Je vous confirme que nous travaillons avec d'autres acteurs, notamment pour réfléchir à ce que nous allons faire dans l'autre moitié, située de l'autre côté du parvis du Nauti-poulpe, notamment avec la Machinerie puisque nous avons visité, en lien avec eux, le Bazaar St So à Lille qui a développé ce concept de halle avec des laboratoires, des salles de réunion partagées. Ce projet est donc sur la table. Et nous discutons aussi avec les autres porteurs de projet qui vont bientôt construire autour de la halle et qui pourraient aussi être intéressés pour créer un deuxième parvis avec une activité assez intéressante sur cette seconde moitié de halle. Je tenais à vous rassurer sur ce point. Nous discutons avec tout cet écosystème.

M. GEST : Je précise, à l'attention de tous, mais notamment de Monsieur PRADAT, que les événements n'ont effectivement pas servi le projet, comme cela a été rappelé dans le rapport que j'ai présenté. La crise du Covid, aujourd'hui la crise de l'immobilier, tout cela ne facilite pas la tâche du groupement Vinci Duval. Pour autant, vous dites être déçu. Je mentirais si je disais le contraire car, en effet, l'idée au départ de ce projet était très intéressante car c'était l'occasion d'apporter de l'argent privé dans le développement d'un secteur. Une partie de l'opération est réalisée, des logements ont été construits, un bâtiment de services va être intégralement occupé par des services de Philippe Pinel, un hôtel 4 étoiles est en construction, tout cela fonctionne. Le problème concerne essentiellement la halle Freyssinet. Sur la halle Freyssinet, nous aurons très rapidement la réponse concernant le dossier travaillé par le groupement Vinci Duval sur la construction, d'une part, d'un hôtel nouvelle formule, proposant des chambres à huit lits, par exemple, ressemblant à une auberge de jeunesse, et des chambres pour les

familles et, d'autre part, un food court. Tout cela dépend de sa faisabilité financière. Il est possible que les crédits espérés lorsqu'il s'agit de réhabilitation de friches permettent de résoudre cette problématique financière. Soit cette difficulté va être surmontée et environ 9/19^e de la halle sera occupé, mais dans l'hypothèse où cela ne se traduirait pas dans les faits, cette convention doit nous permettre de revoir totalement le projet; sachant que pour le reste, c'est-à-dire la construction de logements, nous aurions très bien pu passer par un autre type d'opération.

Nous en sommes donc parfaitement conscients, Monsieur PRADAT. Notre tentative n'est pas couronnée de succès, ce n'est pas exclusivement dû à des erreurs du groupement, mais les circonstances ont été très défavorables, et nous voulons reprendre la main sur ce dossier au cas où cette occupation de pratiquement la moitié de la halle n'arrivait pas à se traduire dans les faits. Par ailleurs, un certain nombre de personnes s'expriment sur des projets qui pourraient y être conduits sur la halle. Nous avons également dialogué avec le Président du Département pour voir ce qu'il pourrait lui-même imaginer. Il n'y a pas d'idée définitivement arrêtée et encore moins construite, mais nous envisageons toutes les possibilités qui pourraient nous amener à occuper la halle sous différents aspects. Par exemple, un projet culturel était quasi-acquis juste avant le Covid, réalisé par une société privée spécialisée dans la culture, mais l'épidémie de Covid l'a fait capoter.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. LHERMITTE n'a pas pris part au vote.

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ, Mmes BECKER (pouvoir à M. BARA), DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR se sont abstenus.

M. GEST : Je donne la parole à Patrick DESSEAUX pour le point 37.

37 - ALLONVILLE. RD247. MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DES AUGES. AMENAGEMENT TEST. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Afin de pacifier la circulation sur une séquence de la rue des Auges, située à Allonville, il est proposé de tester sa mise en sens unique et de modifier le sens de circulation de la Ruelle.

Pour ce faire, la commune d'Allonville verserait un fonds de concours d'un montant de 2 500 € pour un coût d'aménagement prévu à 10 000 €. Il y a lieu d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir et d'autoriser le Président à la signer, tout comme la convention à intervention avec le Conseil Départemental puisqu'il s'agit d'un axe départemental.

M. GEST : La parole à Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. J'ai évoqué ce sujet en commission et je souhaite l'évoquer de nouveau ici aujourd'hui pour que vous en ayez connaissance. On parle là d'une rue, certes importante, et il y a des travaux dans d'autres rues qui ne passent pas en conseil métropolitain parce qu'il n'y a pas de fonds de concours ou de convention à signer, mais qui, à mon sens et au sens de beaucoup, mériteraient que des discussions aient lieu au moins en commission et peut-être en conseil. J'en prends une, par exemple, la rue Saint-Fuscien à Amiens, axe hyper structurant, sur lequel vous avez pris la décision de mettre un chaucidou en place, ce qui crée une sorte de questionnement dans tout Amiens. On se demande pourquoi un chaucidou va être mis ici, comment cela va fonctionner, est-ce que cela va créer des

embouteillages ou pas, et cette communication qui a été faite un peu à la va-vite, avec des panneaux mis de part et d'autre de la rue inquiète. C'est un peu hors sujet, j'en conviens, mais il serait de bon ton de passer des sujets comme celui-là en conseil, car ils sont importants et structurants pour la mobilité dans l'agglomération. Qu'en pensez-vous ?

M. GEST : Je pense que c'est bien quand vous reconnaissez vous-même que c'est hors sujet. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas vous répondre. L'idée d'avoir des chaudières est toujours basée sur l'application très extensible de la loi qu'ont les tribunaux en ce qui concerne la mise en place de voies cyclables. Ce qui complexifie s'agissant de la rue Saint-Fuscien, c'est qu'hormis dans sa partie située tout en bas, c'est-à-dire proche du boulevard intérieur, c'est très étroit. Ce qui voudrait dire qu'il faut passer cette rue en sens unique pour réaliser des aménagements cyclables. Si nous avons annoncé cela, je pense que cela aurait aussi provoqué quelques remue-ménage et observations, ce que je comprends moi-même tout à fait. Nous cherchons des solutions pour à la fois donner satisfaction aux utilisateurs du vélo tout en rendant les choses réalisables, parce que les voies dans la ville d'Amiens comme dans d'autres communes ne sont pas toutes du même gabarit. En cas de gabarit important, faire des aménagements est très simple, nous en faisons, par exemple avenue Foy en ce moment, ou dans d'autres sites, cela ne pose aucun problème. Dans des rues comme la rue de Cagny ou la rue Saint-Fuscien, il en est tout autrement. Et s'agissant du chaudière, c'est une éventualité. Les choses sont peut-être allées un peu trop vite par rapport à ce qui avait été envisagé, mais je signale que le chaudière est installé dans la rue Delpech. Contrairement à ce qui m'avait été indiqué au départ, je n'ai pas entendu une seule remarque et un seul problème liés à l'existence du chaudière. Nous avons d'autres exemples ailleurs, dans d'autres voies. C'est un système que je trouve intelligent car il concilie les différents modes de circulation. Et avec un dispositif de ce type, quand vous êtes derrière un vélo, vous y restez. C'est donc la garantie de sécurité pour le vélo et cela n'empêche pas la rue de rester à double sens. La rue Saint-Fuscien est extrêmement fréquentée, c'est donc encore plus compliqué que dans une rue où la circulation est beaucoup plus faible.

Encore une fois, il y a des travaux qui nécessitent une délibération, et il y a la discussion sur des aménagements qui relèvent du travail du bureau d'Amiens Métropole et de la commission avant d'être mis en place. Vous avez pu constater que le chaudière n'est pas en place rue Saint-Fuscien, et ce n'est donc pas, de mon point de vue, un sujet d'actualité ce soir, demain matin ou d'ici dimanche. Si quelqu'un a des idées de génie pour régler la problématique qui nous est maintenant imposée par la loi, nos honorables parlementaires ayant considéré que toutes les rues de ce pays étaient toutes dimensionnées de la même façon, je suis preneur. Pour faciliter la vie des cyclistes, il faut essayer de ne pas trop perturber la vie des autres. Et c'est toujours ce que nous avons voulu faire, c'est-à-dire à la fois respecter ceux qui considèrent qu'ils sont aujourd'hui plus aptes à pratiquer le vélo, et ceux qui ne pratiquent pas le vélo et qui sont encore aujourd'hui extrêmement majoritaires. Voilà pourquoi il faut réfléchir à ce que l'on installe. Le chaudière est une solution qui fonctionne aujourd'hui rue Delpech, Route de Rouen, rue du Bel Air, à Boves.

M. LAVIALLE : Ayant l'habitude de faire des actions de sécurité routière à l'intention de différentes personnes, je peux vous garantir qu'une fois que c'est expliqué, tout le monde le comprend très bien, et je pense que s'il y a un chaudière rue Saint-Fuscien, il sera nécessaire de communiquer énormément en amont pour faire comprendre aux personnes comment ça fonctionne. Comme vous le disiez, Monsieur le Président, une fois qu'on a compris, ça marche très bien et il n'y a pas à avoir peur. Je me permets de le dire, car c'est un point qui nous est rapporté systématiquement à chaque action. Les gens se demandent ce que c'est et qui a inventé ce truc, et une fois qu'on leur a expliqué, ils comprennent très bien. Je leur explique que s'ils sont sur une route départementale étroite et qu'ils doivent se croiser, ils se mettent sur le

côté, ils se saluent, ils remercient et ils passent. C'est exactement la même chose avec le chaucidou à la seule différence qu'il faut que tout le monde le comprenne, y compris les cyclistes. Et c'est là qu'il risque d'y avoir quelques petits soucis. Petite remarque que je me permettrais d'apporter puisqu'on était dans le hors sujet.

M. GEST : Je vous remercie de l'avoir apportée parce que vous avez entièrement raison, c'est une question de compréhension car nous n'avons pas vraiment réussi jusqu'à présent à ce que nos panneaux de signalisation soient suffisamment visibles et compréhensibles. En revanche, c'est vrai que ça fonctionne très bien quand les gens ont compris, et je répète, depuis que des chaucidous ont été installés, je n'ai pas vu un seul accident se produire. Ce qui prouve que c'est efficace, mais il faut que les gens respectent le système. Par ailleurs, votre attitude vous honore car le dialogue entre les gens et le salut ne sont pas nécessairement ce que l'on voit le plus souvent actuellement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE se sont abstenues.

**38 - AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE LE LONG DE LA VC 201 ENTRE GLIZY ET LONGUEAU.
TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE DE GLISY. CONVENTIONS.**

M. DESSEAUX : La commune de Glisy souhaite engager des travaux sur la VC 201 qui la relie à la commune de Longueau en réalisant une voie verte permettant notamment de sécuriser la liaison cycliste.

Dans ce cadre, et au regard du projet présenté, je vous propose de l'autoriser à réaliser cet aménagement et de lui en déléguer la maîtrise d'ouvrage.

Ces travaux sont programmés sur le second semestre 2024 et représentent un coût, s'agissant de l'emprise communautaire, de 289 376,87 € HT, intégralement pris en charge par la commune de Glisy.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**39 - DURY. PROJET COMMERCIAL SCCV ORION. AMENAGEMENT DES ENTREES ET SORTIES.
CONVENTION DE PARTICIPATION POUR REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS
(PEPE).**

M. DESSEAUX : La SCCV Orion projette de réaliser deux immeubles de bureaux et commerces, route d'Amiens à Dury, à proximité du carrefour du 27 novembre 1870. Ce projet commercial nécessite des aménagements afin d'en sécuriser l'accès et fluidifier le trafic. La réalisation des travaux représente une charge pour la commune de Dury et Amiens Métropole estimée à 99.600 € HT que la SCCV Orion financera en totalité via une convention de Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE).

Il est proposé de valider le projet d'aménagement ainsi que ladite convention qui lie la société, Amiens Métropole et la commune de Dury, et précise le coût reversé à la collectivité pour un montant de 13 400 €, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : La parole à Brigitte FOURÉ pour le point 40.

**40 - MAINTENANCE DES DEUX PRESSES NUMERIQUES CANON HAUT VOLUME DE L'IMPRIMERIE
D'AMIENS METROPOLE ET FOURNITURE DE CONSOMMABLES.
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE CANON FRANCE.**

MME FOURE : Afin de réaliser les prestations de reprographie commandées par les services, Amiens Métropole a passé un marché portant sur la location et la maintenance de deux systèmes d'impression accompagnés d'un logiciel de mise en page et d'un contrôleur d'impression d'arts graphique, avec le groupement composé de la société DBS et de la société Canon France, à compter du 1^{er} février 2016, initialement pour une durée de 4 ans. Ce marché a été reconduit jusqu'au 31 juillet 2021.

En parallèle de la réflexion des services et dans l'attente de la réunion des conditions pour permettre l'organisation d'une procédure de remise en concurrence, afin d'assurer la continuité du service, la location des équipements fournis dans le cadre du marché a été prolongée et réglée sur la base de devis fournis par la société SBS jusqu' au 31 décembre 2023.

La société Canon France a continué, quant à elle, d'assurer la maintenance des deux presses et de leurs accessoires ainsi que la fourniture des consommables nécessaires à leur fonctionnement. Toutefois, les prestations exécutées du 2 novembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023 n'ont pas pu être réglées car réalisées hors de tout contrat.

Aussi, afin de dédommager la société CANON France des prestations impayées, de prévenir des contestations à naître, considérant un différend apparu sur la facturation des volumes de pages réalisées, je vous propose de valider le protocole fixant une somme à devoir à la société de 35 340,39 € TTC.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je passe la parole à Jean-Claude RENAUX pour le point 41.

**41 - NOUVELLE TARIFICATION DU SERVICE DE TRANSPORTS URBAINS AMETIS
ET SERVICE ANNEXE TAAM.**

M. RENAUX : Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public de transports urbains et des services annexes, approuvé le 9 novembre 2017 par le Conseil d'Amiens Métropole, je vous propose de procéder à de nouvelles modifications tarifaires pour les services AMETIS et TAAM.

Ces modifications portent sur une augmentation d'environ 8% de tous les titres payants AMETIS et TAAM, afin de prendre en compte l'inflation et pour garantir le maintien d'un taux de couverture du Budget Annexe Transport supérieur à 10%.

M. GEST : Des questions ?

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ, Mmes BECKER (pouvoir à M. BARA), DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR ont voté contre.

42 - AMIENS ET PONT DE METZ. PLAN VELO. REALISATION D'UNE VOIE VERTE ET CONTRE-ALLEE CYCLABLE. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver le projet de voie verte et de contre-allée sur la route de Rouen entre la rue d'Elbeuf et le giratoire d'entrée de la commune de Pont de Metz. Il convient par ailleurs d'approuver la convention avec la Ville d'Amiens et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - SAINT FUSCIEN. RD7. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE SURFACE ET DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE SUR LES BANDES CYCLABLES. CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. CONVENTION.

M. RENAUX : En 2011, deux bandes cyclables ont été réalisées le long de la RD7 entre Amiens et Saint-Fuscien par le Département de la Somme, à la demande d'Amiens Métropole, avec un financement d'Amiens Métropole. A l'issue des travaux, une convention précisait que l'entretien des bandes cyclables revenait à la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole. En 2024, Amiens Métropole a confié au Département de la Somme le renouvellement de la couche de surface de la RD7 et des bandes cyclables ainsi que la réalisation de la signalisation horizontale. En fait, le Département a choisi de refaire la bande de roulement et s'est donc tourné vers Amiens Métropole pour les emprises qui concernaient Amiens Métropole et l'objet de la convention de 2011.

Dans le cadre de l'article du Code de la Commande publique relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage, je vous propose d'approuver une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Somme, qui définit notamment le coût de cette opération. Amiens Métropole s'acquittera d'un montant forfaitaire de 51 878 € (qui correspond au montant HT estimé de ces travaux (48 444,97 €), majoré de 6% pour les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre et de 1,0868% représentant la part de TVA non récupérée dans le cadre du FCTVA.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je donne la parole à Marc FOUCAULT.

44 - AMIENS. INDEMNISATION SUITE AUX TRAVAUX DE L'ESPACE PUBLIC. SAS ICI SERVICES. PROTOCOLE.

M. FOUCAULT : Suite aux travaux d'aménagement de l'espace public rue Saint Leu - il s'agissait de branchement d'eau potable -, je vous propose de répondre favorablement à la demande d'indemnisation déposée par Madame Anny KITTEL, gérante de la SAS ICI SERVICES, société de reproduction et de matériel de bureautique, 56/58 rue Saint Leu, en approuvant le projet de

protocole transactionnel comportant les éléments justifiant le versement de cette indemnité. Son chiffre d'affaires avait baissé de plus de 15% sur la période. Le protocole porte sur la somme de 2 125 €. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer ce protocole.

M. GEST : Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

45 - FINANCEMENT DES ENTREPRISES ENTRE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION DE PARTENARIAT. CHARTE D'ENGAGEMENT AU TITRE DU SDREII. APPROBATION.

M. FOUCAULT : Vous savez que la loi NOTRe de 2015 dispose que la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aide aux entreprises, ce que l'on appelle le "chef de filat". Pour autant la région propose de conventionner avec les EPCI qui souhaitent notamment mettre en place des dispositifs d'aides directes aux entreprises. Nous avons eu l'occasion, il y a quelques conseils, de faire le bilan de la première convention pluriannuelle, qui s'est terminée fin 2023, et nous devons décider cette fois-ci de la deuxième convention, qui nous amènera jusqu'à 2028. Lors du bilan, nous avons décidé de reconduire une convention avec la Région étant donné le bilan tout à fait positif que nous avons dressé pour notre dynamique d'emploi de ces différentes aides, qui concernent surtout des TPE et des PME.

La nouvelle convention proposée ce soir fixe plusieurs cibles. L'une que vous connaissez bien puisqu'à chaque conseil ou presque nous passons ce type d'aides, à savoir les aides aux TPE et à leurs investissements. La nouveauté est que nous intégrons cette fois-ci les commerces, nous donnons aussi la possibilité d'enregistrer le matériel d'occasion et pas seulement le matériel neuf. Le taux d'intervention passe de 15 à 20%, mais en revanche le montant maximum d'aide reste de 6 000 € pour trois ans.

Le second point concerne les aides aux PME, qui existaient déjà, mais que nous avons décidé de beaucoup plus positionner sur le sujet de la réindustrialisation avec une priorité aux PME, donc de moins de 250 salariés, PME industrielles, PME de services à l'industrie. Le taux d'intervention sera également de 20% du montant de l'investissement, ce qui fera quand même 30 000 € maximum pour trois ans. La nouveauté est que nous avons décidé de proposer à la Région d'aider les activités de conseil pour ces PME industrielles, qui sont très sollicitées sur tous les sujets de la décarbonation, de la transition écologique, de la révolution numérique, de l'intelligence artificielle notamment. Ces besoins en conseil pourront donc être satisfaits à travers les aides que nous proposons. Cette fois-ci, le taux d'intervention sera à 50%, mais pour un maximum de 5 000 €.

Je vous propose de bien vouloir approuver cette convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France, ainsi qu'une charte d'engagement que nous propose la Région et qui est tout à fait bienvenue.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Anne-Sophie BRUNEL pour le point 46.

46 - PLATEFORME TERRITORIALE PROCH'EMPLOI. ANNEE 2024. CONVENTION DE FINANCEMENT.

MME BRUNEL : Bonsoir, chers collègues. Il s'agit ici de la plateforme territoriale Proch'Emploi qui est déjà mise en place depuis 2016 et qui est portée par le service Emploi Insertion d'Amiens Métropole. Pour rappel, la plateforme vise non seulement à collecter les offres d'emploi dites "cachées" dans les TPE-PME, mais également à mobiliser les chefs de file métiers et les réseaux de chefs ou représentants d'entreprises ou de branches professionnelles, ainsi qu'à animer des espaces de rencontres entre demandeurs et entreprises.

Ce ne sont pas moins de 1 634 postes qui ont été détectés depuis la création de la plateforme, avec 11 608 candidatures reçues, dont 30% transmises aux entreprises. En outre, 99 chefs de file métiers organisés en 32 circuits courts ont été mobilisés.

Afin de poursuivre le fonctionnement de ce dispositif, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Région Hauts-de-France pour le versement de l'aide régionale 2024 pour un montant maximum de 136 000 €. Une convention de financement est à approuver dans ce cadre, et je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ, Mmes BECKER (pouvoir à M. BARA), DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR se sont abstenus.

M. GEST : Marc FOUCAULT pour le point 47.

**47 - SOUTIEN AUX STRUCTURES DE L'ENTREPRENEURIAT DU TERRITOIRE.
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2024.**

M. FOUCAULT : Vous savez tous qu'il est terriblement stimulant mais aussi difficile de se lancer dans l'entrepreneuriat. C'est pourquoi Amiens Métropole soutient un certain nombre de structures locales dont l'objet est précisément de conseiller, d'accompagner les jeunes créateurs d'entreprise. Il s'agit d'un certain nombre de structures dont le bilan est tout à fait honorable et efficace, avec évidemment plusieurs centaines de personnes rencontrées et plusieurs dizaines de créations d'entreprise à leur actif. Evidemment, le nombre d'entreprises créées ou accompagnées étant proportionnel à la subvention octroyée.

Pour 2024, nous vous proposons un montant de 115 000 € pour la plus grosse de ces associations, à savoir Initiative Somme France Active Picardie pour 70 000 € ; 5 000 € pour l'ADIE ; 20 000 € pour la Boutique de Gestion dont la notoriété est forte ; 5 000 € pour le Réseau Entreprendre en Picardie ; et 15 000 € pour le dossier de Terres Zen sur les questions de maraîchage et d'agriculture.

Il convient d'approuver les conventions se référant aux opérations et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**48 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. 3^{EME} REPARTITION.
ANNEE 2024. CONVENTION.**

M. GEST : Il s'agit de dossiers d'enseignement supérieur et je les rapporte en lieu et place d'Anne PINON. Pour cette 3^{ème} répartition de subventions de l'année, je vous propose d'accorder 6 000 € aux organismes suivants :

Pour l'Université de Picardie Jules Verne : 1 000 € pour l'organisation du colloque "Les savoirs sur l'eau comme patrimoine invisible", qui se tiendra les 3, 4 et 5 octobre 2024; et 1 000 € pour l'organisation du colloque "Ce que le Tour du monde en quatre-vingt jours a changé au monde", qui se tiendra les 17 et 18 octobre 2024 (une convention serait d'ailleurs à approuver).

Et 4 000 € pour le CROUS Amiens Picardie pour l'organisation du 12^{ème} Festival culturel de rentrée "Festitude", qui se déroulera du 17 septembre au 1^{er} octobre 2024.

Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Je passe la parole à Margaux DELÉTRÉ pour le point 49.

49 - ASSOCIATION TERRES ZEN. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME DELETRE : Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'un dossier de soutien à l'association Terres Zen, plus connue sous le nom d'Île aux Fruits, dont nous avons un peu parlé ce soir, acteur de la Métropole bien identifié par les habitants, situé rue de Verdun depuis sept ans et engagé sur la question alimentaire et maraîchère en s'appuyant sur le patrimoine naturel et les traditions agricoles. Avec sa ferme maraîchère bio, son pôle du consommateur local, avec un marché notamment chaque jeudi, son pôle de restauration et sa ferme pédagogique, l'Île aux Fruits est devenue au fil des ans un espace de vie sociale tourné vers la nature, le soin de la terre et des personnes, la proximité, la convivialité, tout cela en proposant une alimentation de qualité et diversifiée pour tous.

Au regard des ambitions définies dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, je vous propose d'attribuer une subvention à l'association en question à hauteur de 10 000 € pour 2024.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - SYNDICAT DES MARAICHERS DE LA SOMME. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR INTEMPERIES. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME DELETRE : Conformément à l'engagement que nous avons pris le mois dernier, notamment en conseil d'Amiens Métropole, il s'agit d'adresser une subvention exceptionnelle pour intempéries au Syndicat des Maraîchers de la Somme. Vous savez que les conditions météorologiques ont été particulièrement humides ces derniers mois et ont énormément fragilisé les exploitations maraîchères de notre territoire, et particulièrement dans les hortillonnages. Le Syndicat des Maraîchers de la Somme a donc sollicité auprès d'Amiens Métropole, après une multitude de réunions, une subvention exceptionnelle.

Et comme Amiens Métropole l'a toujours fait au regard des ambitions également définies dans le cadre du PAT et dans les objectifs de soutien et de promotion aux filières de production de proximité, je vous propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € au titre de

l'année 2024, en espérant que ce soit la seule et surtout en espérant que l'activité redémarre, et d'autoriser la signature de la convention afférente.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Guy PENAUD pour le point 51.

**51- ACTION LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. ASSOCIATION ADIL DE LA SOMME.
AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE DUO IMMOBILIER (AIVS 80).
SUBVENTIONS. ANNEE 2024. CONVENTIONS.**

M. PENAUD : Amiens Métropole soutient depuis 2009 l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Somme ainsi que l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) 80 Duo Immobilier, au titre des "actions logement d'intérêt communautaire", dans le cadre de sa compétence obligatoire "équilibre social de l'habitat".

Conformément à nos engagements dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé le 5 novembre 2020, je vous propose d'approuver le renouvellement des subventions pour l'année 2024, à hauteur de 31 500 € pour l'ADIL, et 50 500 € pour l'AIVS 80. Il convient dès lors d'approuver les conventions et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Marion DOURNEL-GARAT pour le point 52.

**52 - AMIENS. LE SAFRAN. BUDGET PARTICIPATIF. ASSOCIATION MOUSTIK MOVIE.
MISE A DISPOSITION D'UN LIEU DE STOCKAGE. CONVENTION.**

MME DOURNEL-GARAT : Bonsoir mes chers collègues. L'association Moustik Movie est lauréate du budget participatif 2021 pour son projet de création d'un plateau télévisé intitulé "Amiens en Grand" consistant en la réalisation d'animations télévisées telles que des interviews, débats, échanges culturel et artistique, etc.

L'association a besoin d'un lieu où entreposer le matériel - qui est bien la propriété de la Ville d'Amiens, pour répondre à Monsieur BARA - entre les tournages. Le Safran a donné son accord pour mettre à disposition de l'association un local de stockage dans la loge du théâtre Gérard Philipe, d'une superficie de 10 m². Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, précaire et révocable.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention à intervenir entre Amiens Métropole pour son établissement Le Safran et l'association Moustik Movie, fixant les modalités de cette mise à disposition. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**53 - AMIENS. LE SAFRAN. PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2025-2028. APPROBATION.
ATTRIBUTION DE L'APPELLATION SCENE CONVENTIONNEE D'INTERET NATIONAL
MENTION ART ET CREATION.**

MME DOURNEL-GARAT : Depuis 2016, une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat-Drac Hauts-de-France, la Région et Amiens Métropole reconnaît le Safran comme scène conventionnée. Arrivant à son terme en 2024, il convient de renouveler cette convention pour une période de 4 ans et solliciter le label "Scène Conventionnée d'Intérêt National" avec la mention Art et Création sur la base du nouveau projet artistique et culturel du Safran, que nous avons vu en détail en commission la semaine dernière.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Pierre SAVREUX pour le point 54.

54 - AMIENS. MAISON DU THEATRE. ACTUALISATION DES TARIFS POUR LES ENTREES AUX SPECTACLES. CONDITIONS D'ACCES D'ENTREE LIBRE ET GRATUITE POUR LES ACTIONS SPECIFIQUES. TARIFS DE LA BUVETTE. SAISON 2024-2025.

M. SAVREUX : Je vous propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Maison du Théâtre pour la saison 2024/2025, modifiée à la marge.

Il est à souligner la mise en place d'une nouvelle formule d'abonnement permettant au spectateur de soutenir l'activité de la Maison du Théâtre et le spectacle vivant avec plusieurs avantages comme :

- Une réduction immédiate sur les prix des spectacles.
- Les billets supplémentaires au tarif réduit.
- La possibilité de bénéficier d'un billet gratuit sur un des spectacles de son abonnement pour inviter quelqu'un au théâtre.
- La réception des informations de la Maison du Théâtre et des invitations à des moments privilégiés.

Par ailleurs, vous trouverez dans la délibération des tarifs spécifiques mis en place dans le cadre de coréalizations avec le Safran et la Maison de la Culture. Les tarifs de la buvette restent, quant à eux, inchangés.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ, Mmes BECKER (pouvoir à M. BARA), DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, ont voté contre.

M. SAVREUX : Je précise que pour la Maison du Théâtre, les tarifs pleins, les tarifs réduits et les tarifs super réduits ne bougent pas d'un centime.

55 - LONGUEAU GLISY. TRAIT D'UNION. ACTUALISATION DES TARIFS. SAISON 2024-2025.

M. SAVREUX : Je vous propose cette fois d'approuver l'actualisation de la grille tarifaire de la scène culturelle Longueau/Glisy Trait d'union, pour la saison 2024-2025, établie pour la billetterie relative aux spectacles, aux activités culturelles et aux locations de la salle St-Exupéry.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOPTE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ, Mmes BECKER (pouvoir à M. BARA), DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, ont voté contre.

M. GEST : Audrey BOCHÉ pour le point 56.

56 - BIBLIOTHEQUE RELAIS DE SAINT-FUSCIEN. ACTIONS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL. CONVENTION.

MME BOCHE : Bonsoir chers collègues. La commune de Saint-Fuscien accueille au rez-de-chaussée de sa salle polyvalente une activité de bibliothèque qui fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public en date du 1^{er} juillet 2021. La commune propose de déplacer cette bibliothèque dans l'ancienne mairie désaffectée afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'accès du public.

Je vous propose donc d'approuver la nouvelle convention de soutien au développement culturel à intervenir entre Saint-Fuscien et Amiens Métropole, qui détaille les conditions de réalisation du projet, les obligations de chacune des parties et le coût de participation pour la Métropole, qui est estimé à 36 747,13 €, grevés sur le budget du secteur.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

57 - BIBLIOTHEQUE D'AMIENS METROPOLE. MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE. CONVENTION-CADRE TRIENNALE.

MME BOCHE : Amiens Métropole, pour ses bibliothèques, souhaite s'engager dans un Contrat Territoire Lecture. Ce dispositif triennal du ministère de la Culture a vocation à répondre aux besoins identifiés par une collectivité en matière de lecture publique. En effet, nous avons mené deux études qui ont mis en avant la nécessité de consolider le réseau de lecture publique et de repenser le projet des bibliothèques. La stratégie du Contrat Territoire Lecture pourra s'articuler autour les 4 axes suivants :

- Réorganiser les bibliothèques d'Amiens Métropole dans ses missions et organisation interne, adopter un nouvel organigramme, organiser la transversalité.
- Clarifier la politique territoriale et faire émerger un fonctionnement en réseau.
- Contribuer au développement de la lecture.
- Améliorer l'accès à la culture et développer des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)

Afin d'accompagner ce processus, Amiens Métropole sollicite l'appui de la DRAC pour une subvention de 35 000 € par an sur les trois ans à venir pour des dépenses annuelles estimées à 75 000 €.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature de cette convention partenariale entre la DRAC, le Département de la Somme et Amiens Métropole.

M. GEST : Je pense que tout le monde sera satisfait de cet accord.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Pierre SAVREUX pour le point 58.

58 - PARC ZOOLOGIQUE. TARIFS DE LA BILLETTERIE ET DE LA BOUTIQUE. ANNEES 2025-2026.

M. SAVREUX : C'est dans un contexte de développement conséquent du Parc Zoologique que je vous propose d'approuver les tarifs à intervenir pour les années 2025 et 2026. Depuis plusieurs années, les recettes du parc zoologique croissent, avec une fréquentation en hausse de 7% entre 2022 et 2023. Vous retrouverez dans la délibération l'évolution classique des tarifs que nous proposons, et qui est justifiée par l'attractivité du parc, les évènements qui sont de plus en plus prisés, et par la qualité du parcours de visite ainsi que par la richesse de la collection animale. Vous verrez plusieurs nouveautés, telles que la prestation Summer Camp qui offre la possibilité aux visiteurs adolescents et préadolescents de passer cinq jours au zoo d'Amiens Métropole, sans hébergement, permettant de vivre au rythme du parc et d'appréhender son fonctionnement quotidien en apprenant et en étant sensibilisé à la préservation de la nature.

Par ailleurs, la construction du pôle oriental du zoo - la future entrée - offrira la possibilité de louer deux salles pédagogiques de 60 m² chacune, ainsi qu'une salle de réunions de 100 m². Nous proposons donc une grille tarifaire pour ces mises à disposition, notamment pour des séminaires d'entreprise, sachant que les entreprises sont de plus en plus nombreuses à nous demander ce type de prestation.

Je souligne enfin, et c'est important de le mettre en avant, la mise en place pour la première fois d'un tarif réduit de l'abonnement pour les habitants des 39 communes de la communauté d'agglomération qui, à partir de 2026, paieront 27 € au lieu de 30 € pour les non-résidents.

M. GEST : Je pense que tout le monde sera satisfait d'apprendre que les jeunes seront accueillis pendant cinq jours, mais sans hébergement. La parole à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je me réjouis que les habitants de la Métropole puissent bénéficier d'un tarif réduit, mais Amiens au cœur l'avait proposé il y a quelques années et vous nous aviez répondu que ce n'était pas possible de faire une sorte de préférence géographique. Comment avez-vous réussi cette transformation ?

M. GEST : La parole à Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Nous votons une nouvelle grille tarifaire pour deux ans. Le tarif adulte va augmenter de 23,21% et le tarif réduit de 37%. Pour les 3 à 15 ans, c'est une hausse de 42,86%. Heureusement que l'inflation n'est pas indexée sur les tarifs du zoo !

M. GEST : Pas d'autre intervention ? Pierre SAVREUX a-t-il des réponses à fournir ?

M. SAVREUX : Tout d'abord, concernant la première question sur le tarif préférentiel. Nous étions jusqu'alors réservés pour mettre en place ce pass parce que c'est beaucoup de contraintes pour les équipes à l'accueil, sachant que l'accueil est très vite encombré puisque nous n'avons que deux caisses. A partir de l'année prochaine, puisque nous aurons un tout nouvel accueil avec une billetterie automatique et avec davantage de caisses, nous aurons la possibilité de délivrer ce type de pass à tarif préférentiel, avec tous les justificatifs qui s'imposent, évidemment, comme le justificatif de domicile, par exemple, ce que nous ne pouvions pas faire techniquement jusqu'à maintenant. Et nous nous alignons d'ailleurs sur d'autres opérateurs du territoire et sur d'autres agglomérations qui pratiquent ce type de prestation préférentielle pour les habitants de la métropole.

Concernant la hausse de la tarification du zoo de manière plus générale, ce n'est pas une surprise puisque nous avons toujours annoncé depuis le début, dès que nous nous sommes lancés dans ce projet d'agrandissement du parc, qu'il serait suivi d'une hausse des tarifs tout en souhaitant garder des tarifs tout à fait raisonnables. Premier élément, cette hausse correspond à une hausse de l'offre. Nous n'augmentons pas les prix sans augmentation de l'offre pour le public. Je rappelle qu'en 2025 va ouvrir un tout nouvel accueil avec de nouveaux équipements et de nouvelles prestations pour le parc, et qu'en 2026, il y aura une nouvelle plaine africaine avec le retour des girafes. Il est donc tout à fait normal qu'il y ait une hausse raisonnable des tarifs. Deuxième élément, cette hausse des tarifs, nous l'avons vu dans le passé, n'a aucun impact sur la fréquentation. Je rappelle qu'en 2019, nous étions encore à 170 000 visiteurs, et depuis l'année dernière, nous sommes en passe de franchir le cap des 250 000 visiteurs. Troisième élément, et je l'ai dit déjà en commission, notre parc zoologique reste très abordable par rapport à d'autres parcs zoologiques de taille comparable en France. Je prends un seul exemple. En 2026, une entrée adulte au zoo d'Amiens Métropole sera de 13 € alors qu'à Maubeuge, qui est un parc dans les Hauts-de-France plus petit que le nôtre, elle est à 13,50 €, à Mulhouse à 17,50 €, à Bordeaux à 18 €, et à Vincennes à 22 €. Et je prends seulement les parcs publics, donc comparables à celui d'Amiens.

Quatrième élément, vous avez pu remarquer dans la grille tarifaire que nous faisons davantage peser cette hausse sur les touristes, sur ceux qui n'habitent pas la Métropole, plutôt que sur les habitants de la Métropole. L'entrée reste très abordable. Nous augmentons beaucoup les prestations commerciales du parc, tout ce qui est prestations VIP, soigneur d'un jour, mais nous restons très raisonnables sur les tarifs d'entrée. Hélène BOUCHEZ rappelait tout à l'heure les chèques permettant à des familles d'accéder gratuitement au parc. Je vous rappelle qu'il est aussi possible d'aller, pour 1 €, au parc zoologique tous les ans lors des Journées du Patrimoine, et que nous souhaitons garder un tarif d'abonnement extrêmement avantageux pour les habitants de la Métropole, 27 € en 2026 et 17 € même pour un tarif réduit. Pour être tout à fait complet, je vous rappelle que tous les élèves de l'ensemble de la Métropole peuvent accéder gratuitement au zoo dans le cadre des sorties scolaires, et ils sont de plus en plus nombreux à le faire. 50 000 scolaires ont été accueillis l'année dernière. Seuls les ateliers pédagogiques sont payants, mais l'entrée du parc reste entièrement gratuite. J'ai l'impression de me répéter, mais on ne peut pas nous accuser d'avoir une politique tarifaire qui exclut les Amiénois et les habitants de la Métropole.

M. GEST : Merci pour ces explications. Pas d'autre intervention ?

ADOPTE

Observations :

MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. PRADAT), DÉCAVÉ, Mmes BECKER (pouvoir à M. BARA), DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, ont voté contre.

M. GEST : Marion DOURNEL-GARAT pour le point 59.

59 - SCHEMA METROPOLITAIN DES HARMONIES, FANFARES ET GRANDS ENSEMBLES INSTRUMENTAUX (HORS CHORALES). SUBVENTIONS. ANNEE 2024.

MME DOURNEL-GARAT : Le territoire d'Amiens Métropole accueille des sociétés musicales connues sous plusieurs dénominations : harmonie, batterie fanfare, brass band, pipe-band, et orchestre à vent. Ces structures sont très diverses quant à leur année de création, allant d'une dizaine d'années à plus d'un siècle. Elles sont liées à l'identité d'un village ou d'un quartier d'Amiens, comme issues d'un passé ouvrier ou corporatiste. Elles sont une porte d'entrée vers l'apprentissage et la pratique musicale collective par un répertoire et des catégories d'instruments bien particuliers, destinées à jouer dans des lieux de diffusion dédiés, à défiler ou jouer en plein air.

Dans la continuité du Schéma de l'Enseignement Musical voté lors du précédent mandat, cette nouvelle phase d'étude et de diagnostic concerne ces pratiques collectives. L'objectif de ce schéma est de voter de nouveaux critères de subvention. Jusqu'alors, les subventions attribuées par notre collectivité correspondaient à celles versées initialement par les communes, majorées de 20%, avant que la compétence Culture ne soit reprise par notre EPCI. Depuis, aucun travail de critérisation ni de mise à plat du système n'avait été entrepris, ne permettant pas à de nouvelles structures de rentrer au fonctionnement et laissant apparaître des disparités.

Suite au diagnostic réalisé, il a été décidé d'instaurer des critères équitables en toute transparence et en tenant compte des activités musicales et du niveau instrumental de chacune. Il vous est ainsi proposé de mettre en place trois paliers de subvention et de financer quatre nouvelles structures, à savoir :

- Pour le palier 1, qui est à 10 000 €, l'Harmonie Saint Pierre.
- Pour le palier 2, qui est à 6 000 €; les Cheminots de Longueau, et deux nouveaux ensembles que sont l'Orchestre à vent Amadeus, et l'Orchestre universitaire de Picardie.
- pour le palier 3, qui est à 3 000 €, sont concernés : la Fanfare L'Hortillonne de Camon, l'Harmonie de Saleux, l'Harmonie de Salouël, l'Harmonie municipale de Boves, et deux nouveaux ensembles que sont l'Orchestre de cuivres d'Amiens, et le Samarobriva Pipes and Drums.

Je vous propose d'approuver ce nouveau schéma ainsi que le montant des subventions qui en découlent.

M. GEST : Y a-t-il des observations ou des questions ?

M. LAVIALLE : Juste pour signaler que la municipalité de Boves, donc Maryse VANDEPITTE et moi-même, nous nous abstenons sur ce point puisque l'une des associations de Boves, avec ces nouveaux critères, voit son chiffre divisé par deux.

M. GEST : C'est bien noté. D'autres remarques ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme VANDEPITTE (pouvoir à M. LAVIALLE) et M. LAVIALLE se sont abstenus.

M. GEST : Je dois dire que l'analyse est allée très loin et que nous avons aussi regardé avec beaucoup d'intérêt la situation financière de chacune des structures, dont certaines sont, me semble-t-il, à l'abri du besoin pendant encore un bon moment.

Eric MAQUET pour le point 60.

60 - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEES 2021 ET 2022.

M. MAQUET : Je vous propose de prendre acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour les exercices 2021 et 2022.

Quelques chiffres. Le montant des recettes en eau potable est de 18 069 471 € HT en 2021 et de 20 678 529 € HT en 2022 pour un montant investi en travaux respectivement de 5 120 225 € HT en 2021 et de 8 898 773 € HT en 2022. Le tarif de l'eau pour une consommation de 120 m³ est de 2,11 € TTC le m³ en 2021, il est de 2,43 € TTC en 2022. La consommation moyenne est passée de 166 à 156 l/j/habitant en 2022.

En ce qui concerne l'assainissement en 2021, 10 555 759 m³ d'eaux usées ont été facturées et traitées pour un montant de recettes de 13 772 704 € HT ; et en 2022, les ouvrages ont traité 9.475 876 m³ et les recettes s'élevaient à 13 051 676 € HT. Le tarif de l'assainissement pour une consommation de 120 m³ est de 1,66 € TTC le m³ en 2021 et 1.69 € TTC en 2022. Le montant investi en travaux d'assainissement était de 5 340 805 € HT en 2021 et de 7 337 239 € HT en 2022. La réhabilitation des réseaux et ouvrages vieillissants est nécessaire et a bénéficié de subventions pour un montant de 2 128 331 € en 2021 et de 174 276 € en 2022.

Pour l'assainissement non-collectif, il est à noter que le montant des recettes était de 16 270 € en 2021 et de 21 054 € en 2022. La redevance était de 133 € HT en 2021 et de 138.40 € HT en 2022. Vous avez évoqué le taux de rendement du réseau en 2021 avec une précision d'horlogerie suisse, Monsieur le Président, puisque nous étions à 69,65% en 2021 et de 71,79% en 2022, c'est-à-dire que nous avons gagné 2,14% suite aux investissements et suite aux travaux.

M. GEST : Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

M. DECAVE : Une petite observation, Monsieur MAQUET, je pense que nous en avons déjà parlé un peu en commission, sur les dates de ces rapports qui interviennent quand même longtemps après les périodes de référence. Loin de moi l'idée de remettre en cause le travail des services, mais il y a peut-être un manque de moyens. Que se passe-t-il sur ce sujet ? C'est un peu dommage que ces rapports nous parviennent tardivement parce que c'est un sujet dont nous voudrions être informés en temps réel. Nous vous avons déjà fait cette proposition, qui n'est toujours pas à l'ordre du jour, d'une tarification sociale et écologique progressive de l'eau. Nous portons toujours la nécessité des premiers mètres cubes d'eau gratuits mais aussi de la lutte contre la consommation excessive et l'économie de la ressource. Nous regardons forcément la question de l'augmentation des 14 centimes pour tous, sans distinction de l'usage qui est fait de cette eau et nous avons donc besoin de chiffres un peu plus réels. J'ai cru comprendre lors du point budgétaire tout à l'heure que l'amélioration du taux de rendement du réseau était importante, mais on ne peut même pas s'en réjouir n'ayant que les chiffres de cette période. Tant mieux s'il y a une amélioration, mais si l'on se concentre sur les chiffres figurant dans ces rapports, on reste quand même sur des choses qui sont inquiétantes, avec ces 4 464 436 m³ perdus, dont je rappelle que c'est 22 fois le volume de la cathédrale par an.

M. MAQUET : Effectivement, ces rapports 2021 et 2022 arrivent un peu tardivement, je m'en excuse. Il y avait d'autres priorités dans le service. En commission, j'ai parlé de la fusée qui est partie, qui poursuit sa route avec des réglages de moteur ou de booster, au détriment peut-être des rapports à consulter ou à compléter. Donc les chiffres sont totalement différents aujourd'hui, je dirai encore meilleurs et encore plus en avant dans les investissements, et tant mieux. Comme je l'ai proposé en commission, n'hésitez pas à me contacter, j'ai des hebdomadaires le mardi, ma porte est ouverte, nous pourrions évoquer le sujet de l'eau et de l'assainissement. Il reste encore beaucoup de travail, mais j'aurai l'occasion de vous présenter cela dans les mois à venir. Concernant le prix de l'eau, je vous invite à lire cet article dans *Nord Littoral* aujourd'hui qui indique "prix de l'eau : votre facture pourrait bientôt augmenter". Vous comprendrez pourquoi le prix de l'eau a augmenté. Dans les Hauts-de-France, nous sommes à une moyenne de 4,92 € dans le Nord, et de 5,34 € dans le Pas-de-Calais, alors que nous sommes à 4,30 €.

M. GEST : Excellente référence, mon cher collègue, que cet article de *Nord Littoral*. A Boulogne-sur-Mer, par exemple, le prix de l'eau est à 6,26 €, ce qui montre combien nous sommes encore tout à fait dans les clous, et heureusement que nous avons pris la décision d'augmenter, je le répète, courageusement le prix de l'eau. Malheureusement, vos amis qui étaient aux responsabilités n'ont pas décidé de le faire, sinon nous aurions déjà un peu rattrapé les problématiques de rendement, mais nous espérons toujours que vous viendrez à nous soutenir dans cette démarche. Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Simplement pour rappeler qu'il était question là d'un tarif différencié en fonction de l'usage, pas forcément de la question du prix de revient de l'eau et du prix de façon générale. Et je vous prie, Monsieur le Président, de ne pas me prêter des amis car vous pourriez être surpris.

M. GEST : Je ne rentre pas dans ce débat. Ce qui est sûr, c'est que nous avons pris la décision, il était temps de la prendre. Ce n'est pas que nous sommes heureux d'augmenter le prix de l'eau. Je constate aussi, et c'est valable partout sur le territoire national, qu'il y a une diminution de la consommation d'eau, ce qui est plutôt bien, même si le fameux article de *Nord Littoral* fait valoir que lorsqu'il y a moins de consommation d'eau, il y a moins d'argent qui rentre, et donc peut-être des endroits où les gens réfléchissent à augmenter l'abonnement.

DONT ACTE

M. GEST : Isabelle SAVARIEGO pour le point suivant.

61 - BOIS MAGNEUS. AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN PANNEAU DU PARCOURS SUR LA BIODIVERSITE. ASSOCIATION SYMBIOSE SOMME. ANNEES 2024-2034

MME SAVARIEGO : Bonsoir, chers collègues. L'association Symbiose Somme est dirigée par des représentants du monde agricole et la Fédération départementale des chasseurs. Cette association porte un projet de parcours pédagogique sur la biodiversité. Ce parcours pédestre de 2,5 kilomètres, situé sur la commune de Cottency, sera jalonné de 15 pupitres d'information traitant de thèmes ciblés sur la biodiversité des zones agricoles et des pratiques qui lui sont favorables. Symbiose Somme propose d'intégrer à son parcours une traversée du Bois Magneux géré par Amiens Métropole et ouvert en permanence au public, sur un peu plus de 900 mètres avec l'installation d'un pupitre.

Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec l'association afin d'accorder, à titre gratuit, la mise à disposition et l'autorisation d'accès à un linéaire de chemin du bois.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

62 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. PRESERVATION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE. PROGRAMME GLOBAL D' ACTIONS PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France est une association à but non lucratif reconnue d'intérêt général et agréée par le ministère en charge de la Biodiversité dont les objectifs sont la protection et la valorisation du patrimoine naturel de la Picardie.

Il propose en 2024 de contribuer à la gestion conservatoire de la biodiversité des sites naturels communaux, au moyen d'un accompagnement des communes d'Amiens, Camon et Glisy dans la mise en œuvre d'une gestion favorable au patrimoine naturel des espaces naturels communaux.

Le coût total du programme est estimé à 16 228,52 €, supporté par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à hauteur de 9 228,52 € et Amiens Métropole qui verserait une subvention plafonnée à 7 000 €, dans la mesure où il est convenu avec l'association d'un maximum de 40 000 € annuel pour ses différentes actions visant à protéger le marais communal de Blangy et le site du Fond Mont Joye.

Je vous propose donc d'approuver le versement des 7 000 €, objet du présent dossier, de valider la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

63 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. RESTAURATION, GESTION ET VALORISATION D'ESPACES NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE. PROGRAMME 2024. SUBVENTION. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : C'est le même type de dossier. Il s'agit ici du Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville et du Fond Mont Joye. Le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France propose de mener sur ces deux sites des actions de restauration, de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel au cours de l'année 2024.

Pour les deux programmes, le coût s'élèverait à 37 089,43 €. Il est proposé d'approuver la participation financière de la collectivité à hauteur de 18 495,71 € pour le Grand Marais et de 14.504,29 € pour le Fond Mont Joye.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Vous allez nous présenter les dossiers 64 et 65 ensemble, et nous les voterons séparément.

MME SAVARIEGO : Conformément à la convention partenariale qu'elle a signée avec Amiens Métropole en janvier 2020, la SAFER Hauts-de-France a exercé son droit de préemption sur la parcelle section AH n° 4 située à Rivery au sein des hortillonnages, pour une superficie de 1 911

m², et sur la parcelle section D n° 36 située à Rivery au sein des hortillonnages, pour une superficie de 3 520 m².

Afin de répondre à ses objectifs de protection et de valorisation des ensembles naturels et paysagers, Amiens Métropole a fait le choix de consolider l'unité foncière dédiée à l'activité maraîchère, et dans le cadre d'Art & Jardins.

Je vous propose ainsi d'approuver l'acquisition des 2 parcelles précitées auprès de la SAFER moyennant un montant global de 19 207,44 € pour la première et de 36 525,29 € pour la seconde.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes se rapportant à cette opération.

M. GEST : Des questions ?

**64 - RIVERY. HORTLLONNAGES. SAFER HAUTS-DE-FRANCE.
PARCELLE CADASTREE SECTION AH N° 4. ACQUISITION.**

ADOpte A L'UNANIMITE

**65 - RIVERY. HORTLLONNAGES. SAFER HAUTS-DE-FRANCE.
PARCELLE CADASTREE SECTION D N° 36. ACQUISITION.**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Paul-Eric DÉCLE pour le point 66.

66 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. TAXE DE SEJOUR. ACTUALISATION DES TARIFS.

M. DECLE : Comme chaque année, je vous propose une actualisation des tarifs de la taxe de séjour, actualisation qui doit être votée avant le 1^{er} juillet pour qu'elle soit effective en 2025. Cette actualisation serait la suivante : pour les palaces, elle passerait de 4,60 à 4,80 €. Nous n'avons pas de palace à Amiens, vous le savez, mais c'est aussi le tarif plafond pour les Airbnb. Quand vous payez un Airbnb, vous payez un pourcentage de la chambre 5%, plafonné aujourd'hui à 4,60 €, qui passerait à 4,80 € ; pour les 5 étoiles, elle passerait de 3,30 € à 3,50 € ; pour les 4 étoiles de 1,90 € à 2 € ; pour les 3 étoiles de 1,40 € à 1,50 €, et pour les autres, le tarif serait inchangé puisque nous sommes déjà au maximum prévu par l'Etat. Je tiens à préciser que ces nouveaux tarifs que nous vous proposons ont été travaillés en partenariat avec le Club Hôtelier.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

67 - PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE AU PROJET SLOWDOWN DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG EUROPE. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE.

M. DECLE : Nous aimerions participer à un programme européen, le projet SLOWDOWN qui vise à promouvoir le tourisme durable et le slow tourisme, et de travailler avec d'autres destinations européennes sur cette thématique, en choisissant à chaque fois, pour chaque destination, un secteur précis. Le secteur que nous choisirions serait les Hortillonnages et nos partenaires

seraient donc Autonomous Community of Region of Murcia pour l'Espagne, Riga Planning Region pour la Lettonie, Delta 2000 pour l'Italie, Sibiu County Council pour la Roumanie, University of Eastern Finland pour la Finlande, BIA Innovator Campus et Galway County Council pour l'Irlande. Comme je le disais, l'objectif est de partager de bonnes pratiques mais également d'élaborer des actions pilotes conjointes sur cette problématique.

Le coût total de l'opération s'élève à 250 900 €, mais comme c'est un programme européen, 80% du total sont pris en charge par l'Europe, et le reste à charge pour la Métropole d'Amiens s'élève à 50 000 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Avant d'aborder le dernier point, qui n'est pas le moins important, bien au contraire, à savoir le point qui concerne le site Metex, je voudrais vous demander surtout de ne pas quitter la salle tout de suite après ce rapport et après que nous en ayons discuté car la séance ne sera pas totalement terminée.

Je donne la parole à Marc FOUCAULT.

**69 - SOUTIEN D'AMIENS METROPOLE A LA REPRISE DU SITE METEX PAR LE GROUPE AVRIL
VIA LA GARANTIE FONCIERE.**

M. FOUCAULT : Nous allons vous proposer ce soir de voter le sauvetage de près de 300 emplois sur l'un de nos plus gros sites industriels : 300 salariés, 300 familles qui vont passer un été en étant soulagés, libérés de toutes les angoisses qui étaient les leurs depuis le début d'année. Au mois de mars, en effet, nous en avons longuement parlé ici, Metex a été placé en redressement judiciaire avec les pires craintes pour l'avenir du site. Vous vous souvenez d'ailleurs de ce qui avait précipité cette situation, le dumping chinois sur le marché de la lysine, en raison du ralentissement de la croissance en Chine, et donc une volonté d'exporter avec des prix très bas. D'autre part, l'impact des coûts de l'énergie suite à l'invasion russe en Ukraine. Et également la hausse spectaculaire des prix du sucre qui est extrêmement utilisé dans la production de la lysine. Sans compter le facteur de la grippe aviaire et porcine qui a évidemment eu un impact sur les marchés de Metex.

En raison de ces quatre facteurs qui se conjuguèrent, la perspective à l'époque de trouver un repreneur était on ne peut plus hypothétique. Malgré tout, Amiens s'est battu. Je dis Amiens parce qu'il y a eu une formidable mobilisation des salariés et des organisations syndicales de Metex, de la direction du site, une mobilisation de la Région, des services de l'Etat, du gouvernement et des élus locaux, nationaux, de tous bords politiques, qui se sont engagés et qui ont fait front pour trouver une solution. Il faut évidemment citer le travail acharné des fonctionnaires de la Région et de ceux d'Amiens Métropole, la Direction générale, les services juridiques, le service économique, pour essayer, même si c'était compliqué, même si on ne voyait pas trop l'horizon, de lever, de s'attaquer aux trois gros obstacles que j'ai cités sur le dumping, sur l'énergie et sur les coûts du sucre. Et ce qui paraissait impossible, progressivement est devenu possible et on a commencé à trouver des solutions sur ces trois sujets, qui étaient vraiment la condition pour qu'une entreprise puisse se présenter à la barre pour dire qu'elle y croyait, qu'elle pouvait reprendre le site.

Sur le dumping chinois, l'Europe s'est mobilisée, il y a eu le dépôt d'une plainte, la commission l'a enregistrée, et tout porte à croire que dans les mois à venir, nous réussirons à avoir une

taxation très forte de la lysine chinoise. Sur le sujet le sucre, qui était capital et un peu paradoxal, surtout dans notre région entourée de sucriers, sachant qu'il était quand même malheureux de voir Metex mourir à cause des prix du sucre, l'Etat s'est beaucoup impliqué, y compris le ministre Lescure, qui est venu deux fois sur Amiens. Ils ont réussi à trouver, notamment avec le CIRI, un dispositif qui va permettre de stabiliser de manière pluriannuelle les prix du sucre à un niveau très acceptable. Sur l'énergie, on peut espérer que le pic de la hausse est derrière nous, et dans tous les cas, la qualité du repreneur à venir va être de nature, de par sa taille, à en limiter les effets, en tout cas beaucoup plus qu'avec Metex.

Comme vous le savez, c'est le groupe Avril qui sera, selon toute vraisemblance, le repreneur du site amiénois. Il a déposé une offre de reprise hier soir auprès du tribunal de commerce de Paris, et l'audience se tiendra lundi prochain. Et vraisemblablement, le dossier d'Avril sera accepté. Avril est un très grand groupe, pas toujours connu quand on ne fréquente pas les métiers agricoles, et son statut juridique fait qu'il n'est pas coté en Bourse. Mais Avril est le 5^{ème} groupe alimentaire français, c'est le numéro un de la filière des oléagineux, donc tout ce qui est protéines végétales, oléagineux, c'est lui qui possède les huiles Lesieur, et c'est aussi le numéro un pour la nourriture animale, avec 7 000 salariés en France et dans le monde. Donc une force de frappe et une connaissance de ce marché considérables.

Avril est une société qui émane directement du monde agricole. Ses actionnaires sont les fédérations agricoles, et même si elle fait des profits et que c'est une société par actions, elle ne distribue pas de dividendes, et l'ensemble de l'Ebitda annoncé chaque année est entièrement réinjecté dans les activités de recherche et de production. Hier soir, Metex s'est engagé à reprendre l'intégralité du site, donc les 15 à 16 hectares, et l'ensemble des 300 salariés, un tout petit peu moins aujourd'hui, présents sur le site. Et surtout, Avril a également décidé d'investir 130 M€ sur le site d'Amiens pour améliorer les capacités de production, moderniser le site sur tous ses aspects et commencer à intégrer une diversification, même si le produit de base restera la lysine. 130 M€ est un montant considérable. Ce n'est pas tout à fait ce qu'a mis Goodyear pour en faire le site le plus moderne d'Europe, étant plutôt à 160-170 millions de dollars, mais cela vous donne une idée, sur un site de 300 emplois, de l'investissement annoncé par Avril sur Amiens, au-delà de la simple reprise du site.

Pour ce qui nous concerne, Amiens Métropole a travaillé avec la Région, mais aussi seule, depuis des semaines avec Avril qui s'était manifestée, pour lui permettre de finaliser leur offre et permettre la rentabilité du site. Ce sont ces discussions qui vont se matérialiser dans la délibération de ce soir.

Nous vous proposons de nous engager, notamment sur la période allant du 1^{er} janvier 2029, donc dans cinq ans, au 31 décembre 2034. Notre engagement est de devenir propriétaire du site pour l'Euro symbolique, donc de l'ensemble du foncier du site, et autre condition, d'assumer dans ce cas les éventuels coûts de dépollution qui seraient au maximum de 5 M€. Si d'aventure ils étaient de 10 M€, les 5 M€ supplémentaires seraient pris en charge par Amiens Métropole. Quant aux 5 M€ d'Amiens Métropole, la Région et Xavier Bertrand ont accepté dans cette hypothèse d'en prendre la moitié. Dans cette hypothèse que personne ne souhaite et que l'on n'anticipe pas, le risque pour Amiens Métropole serait de 2,5 M€, pas pour rien, car dans une époque de foncier très rare, nous serions propriétaire de l'ensemble du site d'Avril. Comparativement à l'effort et à la sauvegarde des emplois, la prise de risque est très limitée.

Bien sûr, ni Avril, nous Amiens Métropole, ni la Région, ne souhaitent cette situation qui signifierait qu'Avril a échoué, ce qui n'est évidemment pas leur intention. Quand on met 130 M€, ce n'est pas pour se dire que l'on ne va pas réussir à l'issue des quatre à cinq ans. Pourquoi ce calendrier ? C'est le moment où la garantie sur les prix du sucre va tomber. Sur la période

jusqu'à 2020, Avril estime n'avoir pas besoin de garantie puisqu'entre le dumping chinois, le nivellement des prix du sucre, sa capacité à faire baisser les coûts de l'énergie grâce à sa force de frappe en commandes, en raison aussi de sa taille, sachant qu'un certain nombre de coûts de production seront beaucoup moins élevés que du temps de Metex, Avril n'aura aucun souci jusqu'à 2029. Il y a une légère incertitude à partir de 2029. Quand on est un chef d'entreprise digne de ce nom, on imagine toujours le pire même si on ne le souhaite pas et qu'on ne l'imagine même pas. Nous les avons donc aidés à réfléchir sur ce risque, d'où ces 5 M€ pour la dépollution qui, grâce à l'aide de la Région, seraient de 2,5 M€. Donc, quid de la période 2024-2029 ? La garantie des prix du sucre, garantie de l'investissement de 130 M€. De notre côté, nous n'avons aucune obligation et aucune prise de risque de la part d'Amiens Métropole.

Avril est un groupe extrêmement solide. Il y a parmi vous des agriculteurs ou des personnes qui fréquentent les milieux agricoles, ils savent ce que représente Avril. C'est une chance qu'Avril se soit intéressé à ce dossier et l'ait finalisé, sachant que beaucoup de personnes ont pu y contribuer. Nous avons un risque et eux ont un risque qui s'avère, je l'espère, extrêmement hypothétique et limité.

Je vous propose donc d'approuver, Monsieur le Président, le protocole bipartite et les conditions particulières dont je vous ai résumé l'esprit et le contenu.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Je voulais à mon tour saluer la responsabilité dont ont fait preuve les personnels, et notamment les représentants syndicaux qui ont été tout à fait remarquables dans cette discussion. Ils ont fait confiance, ils voyaient qu'un travail de fond était réalisé. Je salue aussi le travail du ministre Lescure et de l'ensemble des élus qui sont intervenus pour soutenir ce dossier. J'ajoute que la prise de risque est encore diminuée, et nous avons aussi évoqué le sujet avec l'Etablissement Public Foncier qui a l'habitude d'intervenir sur des problèmes de dépollution et qui, lors du conseil d'administration auquel j'ai participé mardi matin, a donné son accord pour participer, ce qui viendra encore en diminution de notre engagement si, toutefois, arrive ce que personne ne souhaite, ni nous, ni Avril, car si Avril ne croyait pas à la faisabilité du projet, il ne mettrait pas 130 M€ sur la table. La discussion a été extrêmement longue, nous arrivons au bout. Il y a la possibilité de sauver les quasi 300 emplois du site, et c'est la raison pour laquelle, pour que nous puissions verser cela au dossier qui sera présenté lundi au tribunal de commerce, nous avons souhaité passer ce rapport ce soir.

Y a-t-il des interventions ?

M. PRADAT : Monsieur le Président, nous voudrions tout d'abord avoir une pensée pour les familles qui vont être soulagées d'apprendre, on l'espère, cette reprise d'activité, tant c'est important pour elles mais aussi pour Amiens, pour l'industrie à Amiens. Et nous voulons aussi saluer le travail qui a été mené de concert par Amiens Métropole, la Région, les élus locaux, notamment le député François Ruffin et son énergie à aller convaincre l'Etat, et puis l'engagement de l'Etat qui, depuis longtemps, nous promet des emplois durables dans l'industrie. Nous espérons que ces emplois le resteront, durables, le plus longtemps possible. Nous avons aussi compris que cela nous permettait de ne pas rester les idiots de la mondialisation, parce qu'il y a des enjeux sur ce dossier, qui sont les engagements de l'Etat pour le prix compétitif du sucre. L'inquiétude est que pour l'instant le prix du sucre n'est pas garanti et que pour une période de trois ans, il sera compatible avec le marché actuel. Mais au lieu de distribuer des subventions au groupe Avril ou à Tereos, nous pensons que des droits de douane devraient être adoptés pour préserver l'industrie stratégique, et cela par l'Union européenne. Il devrait être mis un terme à la suppression décidée à compter du 1^{er} octobre 2017 du système des quotas sucriers, qui étaient en vigueur depuis 1968 et qui avaient permis de rémunérer décentement les producteurs français du sucre.

L'intérêt local pour le groupe Avril, avec cette délibération, est de ne plus avoir de frais liés à l'ensemble immobilier du site en cas de cessation d'activité, que nous ne souhaitons pas évidemment, et l'intérêt pour la Métropole est de disposer du foncier en cas de cessation et donc d'avoir la maîtrise foncière jusqu'en 2034. C'est une très bonne chose, et nous saluons aussi le fait que vous travaillez enfin avec l'Etablissement Public Français qui est aussi un garant et à même de dépolluer des sites industriels pour avoir cette maîtrise foncière dans les zones industrielles et d'activités.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour cette délibération.

M. THEVENIAUD : Je voudrais également saluer l'esprit de responsabilité et de calme des salariés pendant cette période difficile. Nous avons eu des précédents à Amiens, et on observe que quand les salariés et les organisations syndicales sont responsables, on arrive au dialogue et à une crédibilité pour retrouver un repreneur. Nous avons été de nombreux élus à intervenir sur ce dossier, certains en faisant beaucoup de bruit, d'autres dans l'ombre. Et à ce sujet, je voudrais remercier le remarquable travail réalisé par Alain GEST et son Vice-président Marc FOUCAULT qui ont travaillé dans l'ombre, certes, mais avec efficacité.

M. DESCHAMPS : Je crois qu'il ne faut pas vouloir faire de politique sur ce sujet, il doit y avoir absolument consensus et je rejoins ce qui a été dit par notre collègue Philippe THÉVENIAUD, et certainement par d'autres qui ne prendront pas la parole, vous avez été dans le succès sur ce sujet. 300 familles, cela représente près de 800 personnes puisque l'on sait que la moyenne en France, c'est à peu près 2,5 personnes par foyer. Cela permet donc à autant de personnes de continuer à vivre de leur travail. Et je crois que ce sont les meilleures aides que nous pouvons apporter aux Français, des aides par le travail, des aides par le salaire, des aides par l'activité, des aides par le fait de contribuer au développement de notre Nation, de notre société, de notre économie, de la réindustrialisation. Et sur ce sujet, vous l'avez dit, vous avez travaillé de concert avec les services, avec la Région, avec un ministre, et je ne crois pas que ce soit toutes les fanfaronnades de certains qui disent "je suis allé voir", "je suis allé devant l'usine", "j'ai manifesté", etc., qui fassent avancer les choses. Ce n'est pas d'aller claironner, d'aller crier fort, mais c'est le travail en coulisse, le travail de dossier, de confiance. Il faut bien imaginer qu'Avril, avant de venir, se renseigne, se demande s'il prend un risque en mettant autant d'argent dans le territoire, si l'endroit où il vient est un endroit instable ou un endroit stable, si c'est un endroit où il aura un fort risque de perdre les millions qu'il investit ou si, au contraire, en tant qu'entreprise il va faire des profits. Je pense que vous avez réussi à les rassurer. Félicitations, bravo, et évidemment, nous sommes très heureux pour tous ces salariés, nous sommes heureux pour Amiens Métropole, et je pense que nous sommes tous heureux ce soir de cette bonne nouvelle. Et nous allons, évidemment, voter cette délibération.

M. GEST : Je vous remercie. Je pense qu'il ne faut pas briser cet accord général qu'il y a sur ce dossier, et que j'ai pu constater avec Brigitte FOURÉ, avec Marc, sur le terrain. Je souhaite simplement donner une information à Monsieur PRADAT. Nous ne commençons pas avec ce dossier à travailler avec l'EPF car, par exemple, le dossier de la Bibliothèque de France, le rachat de l'ancien CHU Nord, se fait en partenariat aussi avec l'EPF où je vous représente. Rendre hommage aux élus, c'est bien, mais je voulais aussi saluer le formidable travail qu'a réalisé Arnaud RQUIER et son équipe, et je tenais à les en remercier. Il a encore discuté très tardivement il y a deux jours puisque les négociations ont parfois duré jusqu'à très tard dans la soirée. Je voulais donc qu'il adresse lui-même nos remerciements à ceux qui ont œuvré pour ce dossier.

Je vais donc mettre ce dossier aux voix, car c'est cela qui est important, et je n'insiste pas sur mon souhait qui, je crois, va être exaucé, de trouver une forme d'unanimité sur cette proposition.

M. GEST : Je vous remercie, nous allons pouvoir verser cela au dossier présenté par Avril. Une telle mobilisation ne peut pas être déçue par une décision de justice, et nous aurons décidément œuvré pour l'intérêt des 300 salariés de Metex et de leurs familles.

70 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Nous n'avons pas reçu de question, ni de vœu, mais je vous ai dit que la séance n'était pas totalement terminée, car elle n'est pas exactement identique à toutes les autres séances. Ce n'est pas un Conseil comme les autres. En effet, c'est le dernier de Carole CABURET.

(Applaudissements).

Carole CABURET est le chef d'orchestre de nos assemblées, municipales et métropolitaines, et elle a décidé, bizarrement, de faire valoir ses droits à une retraite certes méritée, mais quand même ce n'est pas faute de lui avoir dit que 2026 n'était pas si loin. Dans quelques jours, elle quittera notre collectivité après 41 ans de bons et loyaux services selon la formule consacrée. Carole CABURET est, en effet, arrivée le 1^{er} septembre 1983 à la Mairie d'Amiens, où elle a été affectée au cabinet du Secrétaire général de l'époque. Puis le 1^{er} janvier 1990, elle est devenue Secrétaire de direction auprès du Directeur général. Enfin, le 1^{er} octobre 2009, elle a intégré la Direction des Affaires juridiques et générales en tant que Chef du service de la Gestion des assemblées. Le 6 décembre 2019, le service Gestion des assemblées et des actes a été rattaché à la Direction générale. Carole a donc été le témoin d'un pan important de la vie de nos collectivités, en premier lieu la Ville d'Amiens et son évolution dans le temps, sous les équipes municipales successives, mais elle a également assisté, de l'intérieur, à l'éclosion de l'intercommunalité, à la naissance de notre district, puis de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Durant sa carrière, elle a connu quatre maires et trois présidents d'Amiens Métropole. Les maires, je les rappelle : René LAMPS, Gilles de ROBIEN, Gilles DEMAILLY, Brigitte FOURÉ, et pour ce qui concerne les présidents d'Amiens Métropole : Gilles de ROBIEN, Gilles DEMAILLY, et moi-même.

Au moment où une page se tourne et que notre collectivité s'apprête à perdre l'une de ses figures, nous ne pouvons que signifier notre gratitude à Carole, saluer son grand professionnalisme, sa rigueur dans la gestion des assemblées Pilier de notre institution, son expertise juridique rassurante pour les élus et pour le Maire et le Président que nous sommes, ainsi que sa réactivité pour s'adapter à toutes les circonstances, Carole a également su être, durant toutes ces années, à l'écoute des élus, leur facilitant grandement l'exercice de leur fonction, ces mêmes élus qui ne lui ont pas toujours rendu la tâche aisée car comme chacun sait, les élus sont toujours exigeants et parfois indisciplinés. Carole a toujours été à la hauteur de ses missions et même au-delà. C'est ce qui fait qu'elle est appréciée et estimée au sein de cette maison.

Elle va dorénavant pouvoir profiter pleinement de ses proches, de la nature de cette si charmante commune d'Allonville, Madame BOCHÉ, pratiquer ses hobbies qui sont la marche et la course à pied. Effectivement, pour ceux qui l'ignorent, Carole est une grande sportive et j'espère que nous aurons encore le plaisir de la retrouver dans une prochaine édition de la Jules Verne. Et puis tout ce qui fait la joie de la vie d'après, débarrassée des contraintes professionnelles.

Je voudrais en votre nom à tous, au nom de Brigitte FOURÉ, en mon nom personnel, lui dire un grand merci et lui dire qu'elle va incontestablement nous manquer, vous manquer.

MME CABURET : Je vous remercie tous. Une page se tourne pour moi. Je vous recroiserai probablement dans les rues d'Amiens ou dans les communes alentours. Je salue tout mon service, et je les remercie parce que c'est une très belle équipe.

M. GEST : Cette fois, la séance est vraiment levée. Et bonnes vacances pour ceux qui en prennent.

La séance est levée à 21 heures 02.

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance



Alain GEST

